10.
FRC3.18836A
Le P. Bernard Lambert
N° 356
Case Frc 20,486

REMONTRANCES

AU

GOUVERNEMENT

FRANÇOIS,

SUR LA NÉCESSITÉ ET LES AVANTAGES D'UNE RELIGION NATIONALE.

A PARIS,

Chez Le Clere, Libraire, quai des Augustins, n°. 39, au coin de la rue Pavée, Directeur de l'Imprimerie de l'Institution nationale des Sourds-Muets.

1800.

THE NEWBERRY LIBRARY

REMONTRANCES
AU
GOUVERNEMENT FRANÇOIS. (1)

NÉCESSITÉ ET AVANTAGES D'UNE RELIGION NATIONALE.

I.

Il y a lieu de s'étonner que le gouvernement ait laissé la religion au rebut.

LA religion a été expulsée de la législation française, et rendue pour jamais étrangère à notre organisation sociale (2). C'est ce que disoit, il y a quelques années, au nom et avec l'applaudissement de la convention, un déclamateur irréligieux et em-

(1) Remontrances ont été présentées au gouvernement avant que de paroître sous les yeux du public.

(2) Rapport sur la liberté des cultes, fait à la Convention, le 3 ventôse an 3.

porté. Qu'un directoire oppresseur et immoral n'ait seulement pas songé à réparer l'outrage fait à la religion sainte qui reçut et civilisa les Francs dans les Gaules ; qu'il ait même triomphé de son expulsion et de son avilissement, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Mais pourquoi n'aurions-nous pas espéré que, depuis la révolution du 18 brumaire, le nouveau gouvernement se hâteroit de désavouer une opération aussi funeste à la chose publique ; que, loin de redouter la religion comme une ennemie, ou de la dédaigner comme un hors-d'œuvre inutile, il lui rendroit avec empressement une place et des droits, que la vérité, que la justice, que la plus ancienne et la plus respectable possession auroient dû lui assurer pour jamais ; qu'après avoir mis fin à tant de vexations et d'injustices, qui accabloient et déshonoroient la France, il n'auroit garde de laisser subsister celle qui avoit flétri et dégradé la religion en l'*expulsant* ignominieusement du pacte social ; que, mieux instruit de ses propres intérêts, et plus soigneux de sa gloire que les tyrans qui l'ont précédé, il cherche-

roit dans cette même religion, si imprudemment dédaignée, le vrai fondement de la morale publique, le plus sûr garant de la paix intérieure, le plus fort lien de l'organisation sociale?

Mais hélas! jusqu'ici notre attente a été vaine. La religion a été laissée par le gouvernement à l'écart et au rebut. Et comme en chassant honteusement de toutes nos institutions, celle qui, depuis tant de siècles, nous éclairoit de sa lumière, on n'a pas même eu la pensée de lui en substituer une autre, il est non-seulement certain, mais notoire, que, depuis quelques années, la république françoise est, comme telle, sans aucune religion; qu'il ne reste, par conséquent, dans son pacte social, qu'un pur athéisme, ce monstre horrible, dont le nom seul devroit remplir d'effroi tout gouvernement qui connoît ses devoirs, ses intérêts et ses périls.

II.

La France en corps de peuple est un état sans religion, athée par conséquent.

Ce n'est pas qu'un très-grand nombre de

françois ne fasse hautement profession de croire en Dieu et de respecter la religion ; mais ce sont des individus isolés, qui suivent en cela une opinion particulière, que la nation et son gouvernement dédaignent, et à laquelle ils ne prennent aucun intérêt. Ce qui constitue un état, c'est son gouvernement, ses assemblées politiques et civiles, ses tribunaux, ses administrations, ses écoles, ses armées, etc. Or, rien de cela n'offre aujourd'hui le moindre vestige de religion. Depuis la première assemblée primaire jusqu'au corps législatif; depuis le maire de la dernière commune jusqu'à ses premiers magistrats, la nation françoise n'exerce aucun acte de religion. Dans toute sa hiérarchie sociale, et dans toutes les fonctions correspondantes, on ne trouve rien d'où l'on puisse seulement conjecturer qu'elle croit un Dieu et une Providence.

La France est donc, dans toute l'étendue de cette expression déshonorante, un état athée. Elle protège, il est vrai, toutes les religions, mais elle n'en adopte aucune. Tous les cultes sont libres sous ses lois, mais tous lui sont étrangers. Son dédain ou

son indifférence s'étend sur tous. Elle prétend faire toutes ses affaires, sans que Dieu s'en mêle. Elle se conduit, par principe et par système, comme si le monde physique avoit été abandonné aux lois irrévocables d'un aveugle destin, et le monde moral aux intrigues et aux passions des hommes, ou aux caprices de la fortune. Aussi ne lui vient-il seulement pas dans la pensée d'implorer le secours et la protection du ciel dans ses entreprises, de lui rendre grace de ses succès, de recourir à sa clémence dans ses revers. A cet égard la république françoise ne diffère en rien d'un chef de famille qui, voyant d'un œil de mépris toutes les religions, et traitant, dans son cœur, tous les cultes de superstitions populaires, vit et agit en franc athée, et permet toutefois à ceux de sa maison d'avoir une autre opinion, de penser et d'agir comme bon leur semble.

Quelle apparence, direz-vous, qu'on puisse seulement soupçonner d'irréligion et d'athéisme une république qui s'empresse de rouvrir les temples consacrés à la religion, de rappeler de leur exil les ministres que des dominateurs vils et féroces avoient proscrits,

qui protège sérieusement leur culte, qui menace de son indignation les profanateurs et les téméraires qui en troubleroient l'exercice?

A cela la réponse est aisée. Le gouvernement françois mérite des louanges assurément pour cet acte et de justice et de sagesse. Toute ame honnête lui rend grâces, et de bon cœur, d'avoir fait cesser une persécution aussi absurde aux yeux d'une saine politique, que barbare à ceux de la justice et de la raison. Mais en est-il moins certain qu'en protégeant tous les cultes il n'en adopte aucun; que sa législation, que son organisation sociale, que toutes ses institutions civiles et politiques ne sont liées à aucun dogme religieux, pas même à celui de l'existence d'un Dieu et d'une Providence? et peut-on assigner la moindre différence réelle entre la nullité de religion et l'athéisme?

III.

Il n'exista jamais de peuple et de gouvernement sans religion.

Avant d'examiner s'il est sage et utile à la république françoise de donner au monde, sur le point dont il s'agit, un si étrange spectacle, qu'il me soit permis de demander si, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, on pourroit nous montrer, dans l'univers, un seul peuple, un seul gouvernement qui ait été sans religion ? Ce seroit bien en vain qu'on iroit interroger là dessus les traditions ou l'histoire. Les nations les plus renommées pour leur sagesse, pour leur courage et leur politique, mirent toujours la religion à la tête de leurs institutions. Tout le monde sait quel fut là dessus le sentiment des anciens peuples de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Perse, des républiques de la Grèce, de l'Empire romain. Jamais il n'y eut de nation tant soit peu civilisée, qui ne fît une profession publique d'honorer la Divinité, de croire une Providence, et une autre vie, où le vice est puni et la vertu récompensée. Que dis-je ? les

peuples les plus grossiers et les plus barbares, au milieu de leurs ténèbres, de leurs fables, de leurs superstitions impures ou ridicules, conservèrent les dogmes essentiels de la religion, qui servent de sanction aux lois et de base à la morale (1).

Ainsi, en dédaignant tous les cultes, en isolant toutes les institutions, en brisant sans ménagement et sans réserve les liens, qui, dans tous les lieux, dans tous les temps et chez tous les peuples, unissoient le gouvernement à la religion, la république françoise peut se vanter de n'avoir point eu de modèle, comme elle n'aura point d'imitateurs. Elle a cru apparemment qu'il étoit beau de braver, sur ce point, le consentement si ancien, si universel, si uniforme de toutes les nations, de faire bande à part, de donner un solennel démenti à tout le genre humain, de contredire même la nature, dont la parfaite unanimité de tous les peuples est l'indubitable expression et le plus éclatant témoignage (2).

---

(1) Inter homines gens nulla est tam fera, quæ non sciat Deum esse habendum. *Cicer. de Leg. l.* 1. *n.* 24.

(2) In omni re consensio firma gentium omnium est

En formant son pacte social, en organisant toute son administration, sans y faire entrer la religion pour rien, la France a voulu étonner l'univers par une singularité sans exemple ; car, en consultant les plus anciens monumens de l'histoire, vous ne trouverez pas un seul législateur qui, ayant entrepris de policer une nation, quelque stupide qu'on la suppose, n'y ait trouvé une religion vraie ou fausse, et une religion si révérée, que le moyen le plus efficace pour amener ces hordes sauvages et ces peuplades vagabondes aux règles fixes de la civilisation, a été de leur parler au nom du Dieu qu'elles adoroient, et de menacer les injustes, les violens, les perturbateurs, des supplices que la Divinité réserve aux méchans dans la vie future. Sans parler du législateur des Hébreux, les Minos, les Numa, les Lycurgue, les Solon, n'inventèrent point la religion, comme l'ont dit sottement quelques mécréans de nos jours : ils la trouvèrent partout établie et honorée. Mais ayant remarqué qu'elle

---

vox naturæ, et argumentum veritatis. *Cic. de Nat. Deor. l.* 1. *n.* 43.

influoit puissamment sur les sentimens et les actions des hommes, ils en tirèrent parti pour s'environner eux-mêmes d'une plus haute considération, pour donner à leur ouvrage un plus ferme fondement, pour imprimer à leurs lois une sanction plus redoutable.

« Dans tous les siècles et dans toutes les contrées, dit un auteur célèbre, les nations, quelque opposées qu'elles aient été par leurs caractères, leurs inclinations, leurs mœurs, se trouvent toutes réunies dans un point essentiel, qui est le sentiment intime d'un culte dû à l'Etre suprême, et des pratiques extérieures qui servent à manifester ce sentiment au dehors. Dans quelque pays qu'on se transporte, on y trouve des prêtres, des autels, des sacrifices, des fêtes, des cérémonies religieuses, des temples ou des lieux consacrés à la religion. Partout on aperçoit chez les peuples un respect et une crainte pour la Divinité, un aveu public de leur entière dépendance à son égard, dans toutes leurs entreprises, dans tous leurs besoins, dans tous leurs périls. On les voit attentifs à consulter la Divinité par des oracles, et à mériter sa

protection par des prières, des vœux, des offrandes. C'est par cette autorité suprême qu'ils croient mettre un sceau inviolable à la solennité des traités. . . . . Nulle guerre ne se déclare, nul combat ne se donne, nulle entreprise ne se forme, sans avoir auparavant imploré le secours de la Divinité; et la gloire des succès lui est toujours rapportée par des actions de grâces publiques, et par l'oblation des plus précieuses dépouilles. On ne voit point de variété sur cette croyance. Si quelques particuliers, gâtés par une mauvaise philosophie, osent de temps en temps s'élever contre cette doctrine, ils sont regardés partout comme des hommes exécrables, et comme des pestes de la société civile. Un consentement si général, si uniforme, si constant, que ni l'intérêt des passions, ni les faux raisonnemens de quelques philosophes, ni l'autorité et l'exemple de certains princes, n'ont jamais pu affoiblir ni faire varier; ce consentement, dis-je, n'a pu venir que d'un premier principe, qui fait partie de la nature de l'homme, d'un sentiment intime gravé dans le fond de son cœur par l'auteur de son être, et d'une tradition primordiale,

aussi ancienne que le monde même (1) ». C'est ce que Rollin a recueilli des monumens de l'antiquité chez tous les peuples.

Conçoît-on, après cela, qu'il se trouve des hommes, ou assez ignorans en politique, ou assez aveuglés par la haine de la religion, pour vouloir fonder une sage république, établir un gouvernement stable, rendre un grand peuple juste et heureux, sans que la religion ait la moindre part au succès d'un si grand ouvrage ? Pour le tenter seulement, il faut d'abord avoir la présomption de braver le *consentement unanime* de toutes les nations, de celles surtout dont nous sommes forcés d'admirer les institutions, et qui nous ont laissé de si beaux monumens de leur génie et de leur sagesse. Il faut, en second lieu, méconnoître et insulter les plus *intimes sentimens de la nature*. Il faut enfin porter l'oubli des principes et la dépravation du goût, jusqu'à mettre au rang de nos sublimes conceptions et de nos triomphes, ce que les sages de tous les lieux et de tous les temps ont détesté comme *une exécrable* erreur,

(1) Roll. Hist. ancienne, tom. V, pag. 1 et suiv.

comme la *peste* et le renversement de la société civile.

Allez-donc, vous qui vous faites une affreuse gloire de repousser la religion, de mépriser son influence, allez insulter toutes les républiques de la Grèce, celle de Rome, toutes les nations de la terre. Allez régenter, redresser leurs plus fameux législateurs, leur dire en face qu'ils ne sont que des aveugles ou des enfans, quand ils veulent que la religion soit la première base de leur ouvrage; que vous avez, vous, de bien plus hautes pensées; que vous ne voulez rien emprunter d'elle; que vous saurez bien, sans elle, ramener parmi nous les bonnes mœurs, la vertu, la paix, la prospérité.

Combien les plus beaux génies étoient loin d'une pareille illusion! Après avoir prouvé que la religion est le plus ferme fondement des états, quelle que soit la forme de leur gouvernement, Bossuet ajoute : « que si l'on demande ce qu'il faudroit dire d'un état où l'autorité publique se trouveroit établie sans aucune religion? on voit d'abord qu'on n'a pas besoin de répondre à des questions chimériques. De tels états ne furent jamais. Les

peuples où il n y a point de religion sont en même temps sans police, sans véritable subordination, et entièrement sauvages. Les hommes n'étant point tenus par la conscience, ne peuvent s'assurer les uns les autres (1) ». D'où il suit que le gouvernement françois, en expulsant de son pacte social toute religion, en voulant que ses institutions en soient absolument indépendantes, est tombé dans une erreur, qui paroissoit à ce grand homme, impossible et sans vraisemblance; qu'il s'est même ravalé à la triste condition des hordes *sans police et sauvages*.

IV.

Le mépris pour la religion nuira infiniment à la république françoise au dehors.

Si, par une singularité aussi inouie, le gouvernement a cru commander l'estime et l'admiration aux nations étrangères, il a été dans une grande erreur. Rien, au contraire, n'étoit plus propre à nous attirer le mépris et l'horreur de tout l'univers. Entre les moyens

(1) Polit. sacr. l. VII, art. 2.

employés par nos ennemis, pour soulever contre nous l'esprit des peuples, il n'y en a pas eu de plus puissant que le tableau de nos impiétés et de nos profanations. On nous a peints dans l'Europe, et dans le reste du monde, comme une horde d'athées féroces, qui mettoient leur gloire à insulter, à fouler aux pieds, à souiller par d'horribles impiétés, tout ce qu'il y a de plus saint et de plus respectable parmi les hommes; et, il faut en convenir, durant plusieurs années, nos excès, nos emportemens, nos fureurs en ce genre ont été si effroyables, que nos plus violens détracteurs ne pouvoient guère être accusés d'exagération : sur ce point il étoit presque impossible de nous calomnier. Quelques siècles plutôt, une croisade eût armé contre nous tous les peuples connus : on auroit cru, en nous exterminant, venger la cause du genre humain.

Le gouvernement actuel est loin, je l'avoue, d'approuver ou de recommencer les profanations et les sacriléges qui avoient fait du nom françois un objet d'épouvante et d'horreur. Pourquoi donc à ce premier sentiment de justice et de modération n'a-t-il pas joint

un acte de sagesse, en revenant hautement aux principes religieux, révérés de toutes les nations ? Il déteste la tyrannie et les emportemens d'un athéisme brutal, qui, sous le règne désastreux de la convention, et des imbécilles despotes créés par elle, sous le nom de directeurs, écrasoit et souilloit toute la France : pourquoi faut-il qu'il en ait retenu le mépris et l'indifférence pour toute religion ?

Comment n'a-t-il pas vu ce qui frappe tous les yeux par son évidence, que n'y ayant ni bonne foi, ni probité, ni vertu sans religion, il est à craindre qu'un gouvernement qui la méprise, ne soit toujours suspect à tous les autres, et ne les ait pour ennemis; que jamais on ne se fie à sa parole; qu'on ne compte jamais sur les traités faits avec lui. Car enfin, la religion mise à part et au rebut, qu'est-ce qui peut les rendre fermes et inviolables ? Les nations étant dans une mutuelle indépendance les unes à l'égard des autres, et n'ayant rien sur la terre au-dessus d'elles, il n'y a que la sainteté du serment qui puisse les lier : aussi dans tous les lieux et tous les temps, le serment a été

révéré

révéré comme le fondement de la constitution des états, comme le plus sûr garant de la paix publique et de la société du genre humain.

Pour remplir une si haute destination, le serment offre trois caractères essentiels. Le premier est, qu'on jure par un plus grand que soi; le second, qu'on jure par quelque chose d'immuable (1); le troisième enfin, c'est qu'on jure par une puissance qui pénètre le fond le plus secret des consciences: en sorte qu'on ne peut ni la tromper par ses artifices, ni se soustraire au châtiment qu'elle réserve au parjure. Tel est le serment, qui, dans tous les siècles, a établi la sûreté la plus grande qui puisse être parmi les hommes, en donnant pour garantie à leurs engagemens, ce qu'ils jugent le plus souverain, le plus stable, le plus puissant, et qui seul se fait sentir à la conscience. C'est en effet sur la bonne foi, et sur la sainte majesté du serment qui la rend inviolable, que repose la société humaine. Ebranlez ce premier fondement, il ne reste plus, parmi les hom-

(1) Heb. VI, 13-18.

mes, que la défiance, les soupçons, le brigandage, l'affreuse loi du plus fort; et la guerre de tous contre tous devient l'état habituel et inévitable du genre humain.

Mais qu'est-ce que le serment, qu'une insultante dérision dans la bouche de quiconque ne croit ni Dieu ni la Providence, ou qui, sans nier ouvertement ces dogmes fondamentaux, se conduit et traite ses affaires, comme si ce n'étoient là que des préjugés populaires? C'est de la religion, et d'elle seule, que le serment tire sa sainteté et sa force obligatoire. Pour un individu ou pour un gouvernement irréligieux, le serment ne peut être qu'un vain jeu de mots, une pure hypocrisie. Avant d'appeler la Divinité en garantie de la sincérité de nos engagemens, il faut y croire et l'honorer; il faut être persuadé que ses yeux sont toujours ouverts sur les actions des hommes; qu'elle gouverne les nations comme les simples particuliers; qu'elle réserve de magnifiques récompenses à la vertu, et de terribles châtimens à la mauvaise foi, à la perfidie, à la profanation de son saint nom; c'est-à-dire, en un mot, que pour contracter avec les hommes, pour

leur inspirer de la confiance, pour donner de la stabilité aux engagemens, pour faire du serment un acte sérieux, il faut avoir une religion. D'où il est aisé de conclure qu'un gouvernement qui n'en veut aucune, qui les repousse toutes, qui n'en souffre aucune dans ses institutions, ne peut, que par une ridicule inconséquence, ou par une honteuse dissimulation, mettre à ses traités l'auguste sceau du serment, ni rassurer ses alliés, ni inspirer la moindre confiance aux puissances rivales. Et n'est-ce pas à un gouvernement une faute énorme en politique, que de se rendre lui-même un objet de défiance pour les nations qui l'environnent ?

V.

Le mépris pour la religion sappe par le fondement tous les devoirs de la sociabilité.

Ce n'est pas seulement au dehors, et dans ses relations avec les peuples étrangers, que le mépris pour la religion doit nuire à la république françoise. Les désordres qu'une si aveugle politique amenera infailliblement

au dedans, sont tout autrement étendus et redoutables. Pour en convaincre tout homme sincère et de bonne foi, une simple question me suffit : en dédaignant la religion, en lui refusant une place dans le pacte social, en voulant vous passer d'elle, que prétendez-vous lui substituer ? une sage législation, me direz-vous, une morale pure, embellie par des fêtes nationales. Que faut-il de plus pour faire régner la paix, la prospérité, l'abondance dans la république, et en rendre tous les citoyens justes et heureux ? Illusion déplorable ! entreprise vaine et ridicule, s'il en fut jamais !

On voit d'abord qu'une prétendue morale, sans religion, ne peut avoir pour objet que les rapports de l'homme avec ses semblables. Et que deviendront, dans cet étrange système, les rapports qui nous lient à l'auteur de notre être ? Est-ce que tenus de différens devoirs envers nos frères, nous n'en aurions aucun à remplir envers le chef de la grande famille ? Autant j'aimerois dire, que dans une maison les enfans ont entre eux des devoirs mutuels, mais qu'ils ne doivent rien à leur père commun. Une pareille idée est

trop folle pour trouver un seul défenseur parmi des hommes raisonnables.

Mais les devoirs dont nous sommes tenus envers l'Etre suprême, c'est à la religion de les faire connoître, comme c'est à elle de les faire accomplir. La repousser de la législation comme un hors-d'œuvre, qui ne mérite que le mépris et l'oubli, c'est premièrement affranchir le gouvernement de toute obligation envers le créateur; c'est en second lieu, par un exemple si pernicieux, enhardir tous les citoyens à vivre dans la même indépendance : et qui seroit ou assez impie ou assez fou pour approuver l'un et l'autre ?

De plus, si je puis négliger les rapports qui me lient à mon premier principe, et braver les obligations qui en résultent, de quel droit prétendez-vous me soumettre aux lois de la sociabilité? Présomptueux sophistes, cessez de battre la campagne, et dites-moi nettement pourquoi mes devoirs envers mes semblables sont plus importans, plus sacrés, plus inviolables que ceux dont je suis tenu envers un Dieu juste, bon et puissant, à qui je suis redevable de mon être,

et qui tient dans ses mains mon éternelle destinée ? ou plutôt qui ne voit que c'est des devoirs envers Dieu, que mes devoirs envers mes frères tirent leur origine et leur force ? C'est de cette première source que découle toute obligation morale. Ainsi, en effaçant de notre code ce premier ordre de nos devoirs, en méprisant la religion qui les découvre et les intime, on sappe toute la morale par le fondement, on autorise, on encourage les méchans à se jouer de tous les devoirs, on fait une plaie mortelle à la chose publique.

Dans tous les temps, les plus simples notions du sens commun ont appris, je ne dis pas seulement aux sages et aux savans, mais à tout esprit raisonnable, qu'à la tête de nos devoirs sont ceux qui nous soumettent à l'Etre suprême ; viennent ensuite les obligations envers la patrie ; au troisième rang, est ce que nous devons à nos parens (1). Le premier et le plus important objet d'une éducation républicaine, est d'inspirer aux jeu-

(1) Prima officia debentur diis immortalibus ; secunda patriæ, tertia parentibus, etc. *Cic. de offi. l. 2.*

nes gens un profond respect pour la Divinité, la soumission aux lois, la piété filiale (1). « Il importe, dit Rousseau, à la société humaine, et à chacun de ses membres, que chacun sache qu'il existe un arbitre du sort des humains, duquel nous sommes tous les enfans, qui nous prescrit à tous d'être justes, de nous aimer les uns les autres... que l'apparent bonheur de cette vie n'est rien; qu'il en est une autre après elle, dans laquelle cet Etre suprême sera le rémunérateur des bons et le juge des méchans. Ces dogmes sont ceux qu'il importe d'enseigner à la jeunesse, et de persuader à tous les citoyens. Quiconque les combat, mérite châtiment, sans doute; il est le perturbateur de l'ordre, et l'ennemi de la société (2) ».

Qu'eût donc dit l'oracle de la philosophie moderne, d'un gouvernement qui n'annonceroit que du mépris pour ces dogmes si nécessaires à la société; qui, loin de les placer à la tête de l'enseignement dans toutes les

---

(1) Tria sunt colenda maximè juvenibus, dii, parentes, leges. *Stobœus scr.* 1.

(2) Emil. tom. 4, p. 91 et suiv.

écoles publiques, les traiteroit comme des opinions surannées, indignes de ses regards? La réponse à cette question seroit aisée : bornons-nous à dire, avec l'orateur romain, qu'en isolant la morale de la religion, qu'en laissant celle-ci dans l'oubli, qu'en redoutant son influence, on ruine du même coup la bonne foi, la justice, tous les fondemens de la société (1). Des gouvernans pourroient-ils, de nos jours, ignorer ou mépriser une vérité aussi importante et aussi populaire, qui, au milieu même des ténèbres du paganisme, frappoit tous les esprits de son éclat? Pourroient-ils, je ne dis pas adopter, mais ne pas mettre au rang des folies de notre siècle, le ridicule projet de remplacer la religion par la morale? comme s'il pouvoit y avoir de morale sans religion!

VI.

Sans la religion on ne peut ni connoître ni mettre en œuvre les principes d'où dépend la prospérité des états.

Il importe, on en convient, me dira-t-on,

(1) Pietate adversùs deos sùblatâ, fides etiam, et

à la sûreté, à la paix, à la prospérité de l'état, que tous les citoyens soient convaincus que le monde n'est point l'ouvrage du hasard ; que le genre humain est gouverné par un Dieu bon, juste et puissant ; que sa providence veille sur les nations comme sur les particuliers ; que nous devons étudier ses volontés, observer ses lois, marcher avec respect en sa présence ; que cette vie n'est qu'un lieu de passage, et doit être suivie d'une autre qui ne finira pas, où la vertu sera en honneur, le vice dégradé et puni. Mais qu'avons-nous affaire de la religion, pour connoître ces vérités et pour en faire usage, si la raison peut y suffire?

Oui, sans doute, si elle peut y suffire : mais qu'elle est loin de pouvoir de si grandes choses ! Pour me borner ici à une seule considération, que peut-elle nous dire de la vie future, qui soit de quelque utilité pour celle-ci? Ce qui est au-delà du tombeau est, pour la raison laissée à elle-même, un pays inconnu, où sa vue foible et tremblante n'a-

---

societas humani generis, et excellentissima virtus justitia tollitur. *Cic. de Nat. Deor. l.* 1, *n.* 4.

perçoit que des fantômes. La religion seule nous y montre, avec une entière assurance, ce qui doit servir de frein au vice, d'encouragement à la vertu, de fondement à la morale. C'est à elle seule qu'il appartient d'enseigner utilement les vérités capitales, d'où dépendent la pureté des mœurs et le bonheur des empires, d'en faire sentir la certitude et l'importance, d'en proposer le prix, de déterminer les hommes à en faire la règle de leurs sentimens et de leur conduite.

N'en doutez pas, ô vous que la Providence a placés à la tête des peuples. La religion seule prévient plus de crimes que tous vos tribunaux, que toutes vos gendarmeries, que tous vos échafauds. Elle seule fait faire plus d'actions utiles à la chose publique, que tous vos encouragemens, que toutes vos colonnes, que toutes vos mentions honorables. Vous ébranlez donc de vos propres mains tous les fondemens de la sûreté et de la félicité publique, en méprisant la religion, en lui refusant une place dans votre législation, en *l'expulsant* de toutes vos institutions. Sans le savoir ni le vouloir, vous travaillez à effacer des esprits et des cœurs les grands

principes, dont le mépris et l'oubli firent toujours l'opprobre et le malheur des états. En voulez-vous une preuve récente et sensible? jettez un coup d'œil sur le tableau des enfans abandonnés. En 1790, le nombre de ces infortunées victimes étoit de vingt-trois mille ou environ; il excède aujourd'hui soixante-deux mille (1). Justement alarmé d'un aussi énorme accroissement, le gouvernement invite tous les préfets à lui en indiquer la cause. Qu'est-il besoin, peut-on lui dire, d'aller chercher au loin ce que vous avez sous les yeux, ou d'interroger tous les administrateurs de nos départemens, pour résoudre un problème dont la solution s'offre d'elle-même à tout observateur tant soit peu attentif? Vous la trouverez dans cette maxime attestée également par la raison et l'expérience de tous les siècles, que la même licence qui a une fois éteint dans les cœurs les principes de la religion, y étouffe aussi bientôt les sentimens de la nature. La prodigieuse multitude d'enfans abandonnés

(1) Lettre circul. du ministre de l'intérieur aux préfets, du 19 vendémiaire an 9.

n'est qu'une preuve de plus ajoutée à mille autres, qu'il circule une étrange corruption dans toutes les classes de la société; qu'une épidémie morale, bien plus terrible que celle qui ravage, en ce moment, quelques villes d'un royaume voisin (1), a gagné nos cités et nos campagnes; qu'elle porte partout la désolation et la mort, et qu'il n'y aura bientôt plus un seul hameau à l'abri de ses funestes poisons.

Quelle est la source de cet affreux débordement? eh! peut-on en douter? c'est le mépris et l'oubli de la religion. Et comment la religion ne seroit-elle pas dans l'oubli et dans l'opprobre? durant plusieurs années, un monstrueux gouvernement, sous le nom de *Convention* et de *Directoire*, lui a fait tous les outrages que peut inventer un athéisme stupide et féroce. On ne la persécute pas aujourd'hui, mais on la méprise: et l'on sait ce que devient, en France surtout, une institution poursuivie par le mépris de tous ceux qui sont à la tête des affaires. De plus, toutes les sources d'instruc-

(1) Cadix, etc.

tion en ce genre sont ou fermées ou corrompues. A quoi aboutira un tel état de choses ? C'est ce qu'il faudroit vous dire d'une voix de tonnerre, administrateurs des empires. Ne comprendrez-vous donc jamais que la religion étant la première base de toutes les vertus, le principe de tous les sentimens justes et honnêtes, tout croule aussi et périt avec elle; qu'une immoralité affreuse marche toujours à la suite de l'impiété. Ah ! continuez de mépriser la religion, de la compter pour rien, de la plonger ou de la laisser dans l'avilissement, et vous ne tarderez pas à recueillir les fruits amers de votre politique insensée. Une effroyable dépravation pullulant de toutes les parties du corps politique, et corrompant rapidement tous les principes de la sociabilité, vous verrez la chose publique s'abîmer sans ressource; et tous vos efforts pour détourner ou retarder la catastrophe seront vains et sans effet.

VII.

La religion seule peut donner une base à la morale. La crainte des supplices ne peut y suppléer.

Ce point étant de la plus haute importance, il est nécessaire de nous y arrêter encore un moment. Des politiques aveugles ou sans bonne foi, des prôneurs hypocrites d'une morale sans religion ont beau dire et beau faire, ils laisseront toujours dans la législation et la morale, si la religion en est bannie, un vide immense, un vice essentiel qui défigurera leur ouvrage, qui le minera peu à peu, qui finira toujours par le renverser de fond en comble. La raison en est sensible : la morale n'est plus qu'une vaine théorie, les devoirs qu'elle prescrit, qu'une pure chimère, s'il n'y a ni récompense à attendre pour celui qui les remplit, ni châtiment à craindre pour celui qui les viole. Sans ce double appui, la loi naturelle seroit bientôt le jouet des méchans. Elle ne mériteroit même pas le nom de loi ; ce seroit tout au plus une invitation au bien, un sim-

ple conseil subordonné au bon plaisir ou à la licence des inférieurs, qu'elle ne pourroit soumettre. La loi, en effet, n'est parfaite, que quand à la disposition qui montre ce qu'on doit faire ou éviter elle joint la sanction, qui, par l'attrait du prix qu'elle promet, ou par la crainte des maux dont elle menace, prévient l'infraction et la désobéissance.

Où trouverez-vous donc, vous qui voulez vous passer de la religion, ne rien emprunter d'elle, une sanction digne de la morale, capable d'imprimer à ses préceptes le caractère de loi, d'en prévenir ou d'en réparer le violement; et, par ce moyen, d'exercer, sur tous les membres de la grande famille, un empire auquel ni la force ni l'artifice ne puissent les soustraire? Sera-ce dans les lois civiles et dans la terreur qui les environne? ce motif est réprimant sans doute. La crainte des lois, et de la puissance publique qui veille à leur exécution, prévient beaucoup de crimes. L'ignominie et les supplices préparés aux méchans font, sur l'esprit d'un grand nombre, une impression plus forte que l'attrait du vice.

Mais ce moyen est tout à fait insuffisant pour assurer aux lois de la morale leur stabilité et leur exécution. D'abord, combien d'infractions de la loi naturelle, qui, souillant l'homme privé sans troubler sensiblement l'ordre public, n'ont rien à redouter ni de la sévérité des lois, ni de la vigilance des magistrats ? La mauvaise foi, les impostures, les calomnies adroites, les haines envenimées, les friponneries sourdes, mille autres dépravations obscures que la loi ne peut atteindre, sur lesquelles elle doit même fermer les yeux, de peur que sa surveillance ne dégénère en une odieuse inquisition, qui tueroit la liberté sans conserver les mœurs (1) : ces vices, dis-je, n'en sont pas moins propres à corrompre la morale, à bannir la vertu, à sapper peu à peu les fondemens de la société, à pervertir un peuple, à le rendre vil et malheureux. Quand,

(1) La censure publique ne peut convenir qu'à un peuple neuf, où les mœurs sont encore très-pures. Dans nos nations modernes, depuis long-temps usée et corrompues, cette sorte de magistrature se changeroit bientôt en une affreuse tyrannie. Rome ne put plus souffrir ses censeurs, dès qu'elle eût perdu ses mœurs.

à force d'ajouter à nos lois criminelles, et de multiplier nos échafauds, nous parviendrions à n'avoir ni voleurs sur nos grands chemins, ni assassins dans nos cités, ni séditieux dans nos départemens; qu'y aurons-nous gagné, si les passions, affranchies des salutaires terreurs de la religion, font pulluler de toutes parts des vices moins grossiers et non moins funestes, tels que l'inquiète méfiance, les jalousies perfides, les haines cruelles, le lâche égoïsme, l'ambition dévorante, le luxe dévastateur, la soif de l'opulence, la honteuse volupté, le mépris de la pudeur, le dédain pour les devoirs obscurs, l'oubli de tous les sentimens honnêtes? Nous aurons réussi à emmuseler les lions, les tigres et les panthères, et nous verrons éclore dans toutes les classes de la société une innombrable multitude de serpens, et d'autres reptiles impurs et venimeux. La république, si l'on veut, n'éprouvera pas de violentes secousses; mais elle sera minée sourdement. Les passions, comme un ferment pestilentiel, circulant sans obstacle dans toutes les parties du corps politique, y produiront d'abord un mal-aise

universel ; des maladies très-graves, quoique peu apparentes, en ameneront enfin la dissolution et la mort. La religion seule, si elle est connue et honorée, préviendra ce malheur. Quelle méprise, dès lors, ou plutôt quelle frénésie de la haïr, de la repousser brutalement de toutes les institutions sociales !

En second lieu, entre les crimes mêmes que la loi punit, combien n'y en a-t-il pas qui échappent à ses regards, et par conséquent à sa vengeance ? combien de coupables, rusés ou puissans, dont les attentats contre la morale et la sûreté publique, restent toujours inconnus ou impunis? Est-il donc si rare de voir le vice effronté, non-seulement en paix, mais dans l'abondance et la prospérité, tandis que la modeste vertu est foulée aux pieds, condamnée à la misère et à l'oubli?

En troisième lieu, les menaces de la loi, la terreur des supplices temporels peuvent bien arrêter la main ; mais elles ne sauroient ni prévenir ni étouffer les mauvais désirs. Les loix humaines ne règlent ni le principe de nos actions ni leurs motifs. Elles effrayent

quelquefois le méchant, mais en le laissant tel qu'il est. Et qu'importe, pour l'observation de la morale, ou même pour le solide avantage de la chose publique, qu'on s'abstienne de certains excès au dehors, si le cœur reste en proie aux plus injustes passions; s'il déteste ses devoirs; s'il nourrit volontairement de funestes projets; s'il n'attend, pour les exécuter, que les ténèbres et l'impunité? N'est-il pas visible, après cela, que pour affermir la morale, et la mettre à couvert de l'insolence des méchans, il faut une sanction plus étendue, plus imposante, plus efficace, que celle dont le législateur humain environne ses lois?

VIII.

L'amour de la gloire ne peut suppléer le puissant mobile de la religion.

Ne pourroit-on pas supposer que l'amour de la gloire, que la crainte de l'infamie publique contiendront dans les bornes du devoir ceux qui seroient tentés de les franchir; que tous les citoyens se servant mutuellement de surveillans et de censeurs, il n'en

faudra pas davantage pour faire respecter les lois, pour rendre l'état paisible et heureux? Un pareil motif étoit d'un grand poids dans les beaux jours de ces anciennes républiques, où les mœurs étoient encore pures, les sentimens nobles et généreux ; où la pauvreté étoit en honneur; où le brûlant amour de la patrie échauffoit toutes les ames, étouffoit toutes les haines particulières, triomphoit, dans tous les cœurs, des sentimens mêmes de la ature, faisoit éclore à tout moment des actions si éclatantes, de si prodigieux sacrifices, des dévouemens si extraordinaires, que nous sommes tentés de les mettre au rang des fables et des romans (1). Qui ne sait toutefois que ces peuples fameux, en qui l'amour de la gloire faisoit de si grandes choses, ne crurent jamais pouvoir se passer du puissant ressort de la religion, tant ils étoient persuadés que rien ne peut suppléer son influence.

Et ils voudroient se passer d'elle, nos peuples modernes, où la corruption et la

(1) Vincet amor patriæ, laudumque immensa cupido. *Virg. Eneid. l. VI.*

bassesse sont devenues si générales ; où le lâche égoïsme, ligué avec l'impiété, a flétri tous les cœurs, concentré toutes les ames dans l'abjection du *moi* humain ; où la soif de l'or a étouffé toute délicatesse ; où la bonne foi n'est que la vertu des sots ; où l'amour de la patrie est presqu'un sujet de risée ? Qui seroit assez aveugle, assez étranger à ce qui se passe dans ces nations abâtardies et usées, pour croire que l'amour de la gloire sera tout seul assez puissant pour bannir les viles passions, pour épurer les mœurs, pour faire aimer les lois, pour subordonner les intérêts particuliers à la prospérité commune? Ah ! que deviendroit alors la morale publique et privée, qui ne seroit plus soutenue par les puissans motifs de la religion.

IX.

Sans la religion, les remords de la conscience ne peuvent servir de rempart à la morale.

Qu'est-il besoin, disent quelques sophistes, d'aller chercher dans la religion, des appuis

à la loi naturelle ? sa sanction la plus redoutable et la plus efficace se trouve dans la conscience même de l'homme. Il n'est rien, je l'avoue, que l'homme redoute davantage que de se déplaire à lui-même et d'être forcé de rougir à ses propres yeux. La vue de ses foiblesses et de sa dépravation, est pour lui un spectacle désolant et insupportable. Mais 1°. il n'arrive que trop souvent que des attraits impérieux, que des passions aussi ardentes qu'injustes sollicitent le cœur contre les devoirs prescrits par la loi naturelle. Au milieu de ce tumulte et de ces agitations intestines, la voix de la conscience ne peut se faire entendre, ou elle est méprisée. 2°. S'il n'y a, contre la fougue des passions, pas d'autre frein que la crainte des remords, plus elles seront violentes, plus le danger sera pressant, et moins le remède sera efficace. Il n'y aura que les demi-scélérats qui porteront la peine de leurs crimes : une entière impunité sera le prix de la perversité consommée. 3°. Enfin, si la religion n'est rien, si l'on ne porte point ses vues au delà de cette vie, que peuvent être, aux yeux d'un audacieux méchant, les remords dont

on le menace, sinon un préjugé de l'enfance, et un vain épouvantail ?

On sait, à la vérité, ou par sa propre expérience, ou par celle des autres, que des regrets amers, que des remords dévorans suivent de près les actions lâches, et les crimes honteux. Qui peut douter que la crainte de ce déchirement, de cette torture invisible, ne retienne, sur le bord du précipice, beaucoup d'ames foibles, prêtes à succomber ? Mais pour conserver à ce motif son énergie, il faut ne le pas séparer de la religion, et de l'idée d'une vie à venir, où un Dieu tout-puissant rendra à chacun selon ses œuvres.

La conscience n'est un témoin redoutable, que parce qu'elle nous représente le suprême législateur, dont elle est le ministre et l'organe. Sa censure nous trouble et nous épouvante, parce que nous savons que ses décisions sont les arrêts mêmes d'un juge tout-puissant, éternel, inexorable, dont l'œil sévère veille sans cesse sur les actions des hommes, approuve les unes, condamne les autres, et qui, après le court espace de cette vie, fera tout rentrer dans l'ordre, es-

suyera les larmes du juste opprimé, brisera la vaine puissance de ses oppresseurs, les livrera pour toujours aux douleurs et à l'opprobre. C'est ainsi que les remords excités et soutenus par la majestueuse idée d'un Dieu, et par le souvenir de la vie future, sont une forte barrière contre le débordement des passions.

Mais écartez la religion; séparez la conscience du grand spectacle de la vie à venir; laissez ignorer à l'homme l'immortalité de son ame; persuadez-lui que Dieu n'est pas, ou que le vicieux n'a rien à redouter de sa justice. Sans même heurter de front ces dogmes essentiels, essayez seulement de bâtir sans eux un vrai système de morale; vous sentirez bientôt que vous ne faites que d'inutiles efforts pour armer la loi naturelle. En vain vous appellerez à son secours les remords de la conscience, sa voix vous paroîtra foible, ses reproches impuissans, ses menaces, une vaine terreur. C'est au delà du tombeau, c'est sur la justice éternelle qu'il faut porter ses regards, pour y découvrir une sanction suffisante des lois de la morale. C'est donc s'abuser étrangement que de l'isoler, de la

rendre indépendante de la religion, de croire pouvoir suppléer la puissante considération de ce qui nous attend dans la vie future, par la confusion et les reproches dont la conscience accable ici-bas le violateur des lois de la nature.

Renonçons donc une bonne fois au ridicule projet de remplacer la religion par la morale, comme si ces deux choses pouvoient se séparer : au lieu qu'elles sont liées entr'elles par des rapports naturels, intimes, indissolubles. Imprimons à nos lois un caractère plus imposant, joignons-y des motifs plus énergiques que ceux qui sont fournis par une fausse philosophie. Il faut intimider par l'idée d'une justice supérieure, le méchant qui seroit ou assez adroit pour éluder la justice des hommes, ou assez hardi pour la braver. Il faut, pour réprimer les saillies des passions, un surveillant infatigable, dont l'œil terrible suive le coupable jusque dans les ténèbres les plus inaccessibles à la lumière; un tribunal suprême, dont les arrêts ne rencontrent jamais d'obstacle à leur exécution; un juge tout-puissant, qui ne soit arrêté ni par le nombre, ni par le crédit des coupables;

des supplices à la fois inévitables et terribles, dont la pensée seule puisse balancer les faux attraits du vice : ensorte que le coupable ne pouvant plus se flatter, ni d'échapper aux regards de son juge, ni de surmonter sa puissance, ne cherche sa sûreté que dans le repentir. Eh ! malgré de si puissantes considérations, il arrive encore si souvent à l'homme foible ou vicieux de se laisser séduire et emporter par ses penchans ! Que sera-ce donc, si des passions déjà si audacieuses et si entreprenantes, sont encore rassurées contre les craintes de la religion? Semblables à des bêtes féroces, dont on a rompu la chaîne, elles causeront les plus grands ravages. Tous les liens de la société tomberont les uns après les autres, et l'univers ne sera plus qu'un théâtre de violences et d'horreurs (1).

---

(1) Falluntur qui humanis imperiis ac legibus respublicas, non ultionis divinæ metu, contineri arbitrantur... Nulla pestis civitatibus gravior accidere potest numinis carentiâ, quam Græci Ἄθεότμον vocant. Superstitio, quantacumque fuerit, homines tamen in legum ac magistratuum metu, et in mutuis vitæ officiis continet : impietas autem adversùs numina, omnem ex animo peccandi metum evellit. *Bodin, de Repub. l. IV.*

X.

Sans la religion, la vertu n'est qu'un vain nom, incapable de faire aucune impression sur le cœur humain.

Faut-il seulement écouter d'autres discoureurs, qui, d'un ton ridiculement stoïque, viennent nous dire, qu'en mettant la religion à l'écart, on fera valoir l'éclat et la beauté de la vertu; qu'elle se suffit à elle-même; qu'elle peut sans regret sacrifier tout le reste; que dans une nation régénérée, le desir de posséder un si précieux trésor, fera sur le cœur une impression vive et profonde, sans qu'il soit nécessaire d'aller chercher, dans je ne sais quels dogmes religieux, un mobile et des ressources que nous trouvons en nous-mêmes?

Est-ce bien sérieusement que les charlatans de la moderne philosophie répètent les fastueuses maximes du *Portique*? Je l'ignore: ce que je sais, c'est que cette puérile ostentation ne fut jamais, pour un homme de sens, qu'un objet de risée. La vertu est la voie, et non le terme. Elle nous conduit au

souverain bien, mais elle ne sauroit en tenir lieu. Elle est le prix du bonheur, parce qu'elle nous fait trouver grâce devant celui qui est le dispensateur de tous les biens, la source même de la félicité; et qui, après avoir été le spectateur de notre patience, de nos sacrifices, de nos combats, nous donnera une couronne digne de sa magnificence (1).

Mais si, ôtant à la vertu cette consolante perspective, vous la réduisez à son seul témoignage, au spectacle de sa propre excellence; si vous la forcez de chercher en elle-même le principe de ses efforts, les motifs et le prix de ses sacrifices, vous lui enlevez toute son énergie; elle ne sent plus que sa foiblesse; elle se trouve sans mouvement et sans vie. N'éprouvant alors, je le suppose, qu'injustice et que rebuts de la part des hom-

---

(1) Non enim virtus ipsa est summum bonum, sed effectrix et mater est summi boni, quoniam perveniri ad illud sine virtute non potest... Non est igitur propter seipsam virtus expetenda, sed propter vitam beatam... Ideò proposita nobis virtus est, ut perdomitis libidinibus, rerumque terrestrium cupiditate superatâ, puræ ac victrices animæ ad Deum, id est, ad originem suam revertantur. *Lact. Divin. Instit. l. III, c. 8 et 12.*

mes; n'espérant, après la mort, ni dédommagement de ses privations, ni récompense de ses travaux, elle se trouble et se déconcerte; elle sent, malgré elle, qu'à sa fierté et à son courage, succèdent l'abattement et la désolation.

Car il ne faut pas s'y tromper, l'homme veut être heureux; et ce desir, qui fait partie de son être, ne peut ni se rallentir ni s'éteindre. Il ne sauroit se résoudre à faire un sacrifice tout pur; un désintéressement absolu et général ne fut jamais pour lui qu'une chimère. Il lui faut un prix assez grand pour tenir lieu de tous les avantages qu'il sera souvent tenu de sacrifier à un austère devoir, tels que la fortune, la réputation, la liberté, la vie même. La vertu, par conséquent, si elle ne mène à rien, ne lui paroît plus qu'une idée vague, un fantôme incapable de remplir son cœur. Dès lors il préfère, sans hésiter, un crime heureux et secret à une probité stérile et malheureuse (1).

---

(1) Honesta, quamdiu aliqua illis spes inest, sequimur: in contrarium transituri, si plus scelera promittant. *Seneç.*

Elle n'est donc précieuse, cette vertu si peu connue et si digne de l'être, elle ne mérite nos empressemens et notre préférence, que parce qu'elle nous conduit à la suprême félicité. Que l'homme soit bien convaincu qu'il est l'ouvrage d'un Dieu juste, bon, puissant; que cette vie, qui n'est qu'un lieu d'expiations et de combats, sera suivie d'une autre où le juste jouira d'un bonheur inaltérable : dans ce plan, qui est celui de la religion, on conçoit aisément que la vertu est un bien, non-seulement réel, mais préférable à tout ce qui séduit ou amuse les hommes. On sait alors d'où elle vient, et où elle mène. Il est juste que, pour acquérir ou conserver ce trésor, on renonce aux fausses douceurs du vice; qu'on s'expose à l'indigence, aux tourmens, à la mort, parce qu'on est assuré que la vertu nous rendra un jour avec usure, tout ce que nous aurons abandonné pour elle.

Mais que peut être la vertu pour le faux sage qui méconnoît la religion? La vertu ainsi isolée ne lui promet rien pour l'autre vie; elle le laisse malheureux en celle-ci : il la traitera donc de chimère; il se repen-

tira de tous les sacrifices qu'il aura faits jusqu'alors pour lui rester fidèle ; il pensera, il parlera comme le dernier des Romains, succombant aux plaines de Philippes. « Mal-» heureuse vertu, tu m'as donc trompé ! Je » t'ai cultivée dès mon enfance ; et voilà tout » le fruit de mon attachement ! Je te recher-» chai comme un bien solide et réel ; mais » je vois bien, quoique trop tard, que tu » n'es qu'une vaine idole, indigne de nos » vœux et de nos sacrifices, un fantôme ou » une esclave de la fortune. Que n'ai-je » plutôt fui tes voies stériles et malheureuses, » pour me livrer à l'injustice, qui est la » source des richesses, et à l'intempérance » d'où découlent les plaisirs (1) » ?

Ces murmures contre la vertu nous paroissent absurdes et impies : ils sont tels en effet, mais pour celui-là seulement qui croit en Dieu, et attend une meilleure vie. La

---

(1) O infelix virtus ! Ita-ne, cùm nihil quàm nomen esses, ego te tanquam rem aliquam exercui, cùm tu fortunæ servieris, omissâ divitias largiente injustitiâ, et omnis voluptatis ferace intemperantiâ. *Plutarch. de Superst.*

religion mise à part, les blasphèmes de Brutus ne sont plus que des plaintes raisonnables. Son désespoir sera toujours l'inévitable destinée de quiconque, exposé aux mêmes épreuves, ne connoît d'autre récompense de la vertu que la vertu même. Ou il succombera, par un lâche découragement, à la rigueur de son sort; ou il y échappera, s'il le peut, par un crime (1).

XI.

Il ne peut exister d'état florissant sans mœurs, ni de mœurs sans religion.

Laisses-donc là pour un moment tes vains systèmes, philosophe superbe, et réponds nettement : Y eût-il jamais de société bien

---

(1) Demptâ spe immortalitatis, quam Deus pollicetur in suâ religione versantibus, cujus assequendæ gratiâ virtus appetenda est, et quidquid malorum acciderit perferendum, maxima erit profecto vanitas, obsequi velle virtutibus, quæ frustra homini calamitates afferat et labores... Si autem virtus capessenda est, quia constet ad eam nasci hominem, subesse debet spes aliqua major, quæ malorum et laborum, quos perferre virtutis est, magnum afferat præclarumque solatium. *Lact. Divin. Inst. l. VI, c. 9.*

réglée,

réglée, de république florissante, de liberté durable, de peuple heureux sans moralité, sans conscience, sans vertu? L'expérience de tous les siècles a hautement décidé la question. Jamais il n'y eut de politique assez aveugle, de législateur assez insensé, pour se flatter de rendre une nation heureuse, en la laissant sans morale et sans mœurs. La paix, la liberté, la grandeur, la stabilité des empires, dépendent essentiellement des mœurs. Elles sont dans le corps politique, ce qu'est le sang dans le corps naturel. Si le sang est totalement dissous et vicié, on doit s'attendre aux plus funestes accidens : la mort n'est pas seulement inévitable, mais prochaine. Dès qu'un peuple a perdu ses mœurs; que le vice, à force d'y être commun, a cessé d'y être déshonorant; que l'opinion publique n'y flétrit plus la dépravation, mais seulement la maladresse; et que cette gangrène morale a gagné le corps social, et en a perverti les diverses classes, c'en est fait d'une nation aussi corrompue : tous les liens se relâchent, tout languit, tout se décompose, tout menace ruine. Les lois devenues le jouet des pas-

sions ne peuvent plus ni se soutenir elles-mêmes, ni arrêter le débordement. Le bien public n'étant plus celui de personne, la nation ainsi viciée devient la proie du premier usurpateur; ou elle s'affaisse sur elle-même, et meurt dans l'ignominie, à moins qu'un violent despotisme ne retarde de quelques instans l'entière dissolution du corps politique. Il faut des Tibère, des Caligula, des Commode au peuple romain, dès que la corruption en a banni toutes les vertus.

Mais n'y auroit-il pas de la folie à entreprendre de rendre aux mœurs leur pureté primitive, de ramener le règne de la vertu dans un état, en repoussant la religion? N'est-ce pas à elle seule qu'est réservée la gloire de remettre les passions sous le joug de la raison? La religion seule, en nous montrant au-dessus de la conscience un suprême législateur qui commande la vertu; un rénumérateur magnifique, qui doit la récompenser de tous les sacrifices, un vengeur terrible, qui doit humilier et punir le vice, comme il mérite de l'être, peut donner une base solide, et offrir de puissans motifs

à la vertu. Dès qu'on la sépare de la religion, elle n'est plus qu'un vain nom, et une pure illusion.

Il n'est pas jusqu'à un Jean-Jacques qui ne se moque de ces frivoles mécréans, qui osent dire, et font semblant de croire, que la raison seule se suffit pour fonder l'empire de la vertu, et assurer l'exécution des lois de la morale : « Philosophe, tes lois mo-» rales sont fort belles; mais montre m'en la » sanction. Cesse un moment de battre la » campagne, et dis-moi nettement ce que » tu mets à la place (des châtimens dont la » religion menace les méchans dans la vie » future). On a beau vouloir établir la » vertu par la raison seule, quelle base so-» lide peut-on lui donner? La vertu, disent-» ils, est l'amour de l'ordre. Mais cet amour » peut-il donc et doit-il l'emporter en moi » sur celui de mon bien-être ? Qu'ils me » donnent une raison claire et suffisante » pour le préférer ».

Qu'il demeure donc pour constant, puisque les incrédules, quand il leur reste quelque pudeur, en font eux-mêmes l'aveu, que sans religion il n'est point de morale,

ou que l'espèce de morale qu'on prétendroit établir sans elle, ne seroit qu'un amas d'opinions arbitraires, incapables de faire aucune impression sur l'esprit et sur le cœur de l'homme. Demandons-le ici à ces hardis frondeurs, qui affectent tant de mépris pour la religion, qui font gloire de n'emprunter d'elle ni lumières pour connoître nos devoirs, ni motifs pour les remplir, ni secours pour en vaincre les dégoûts et les obstacles : qu'ils me disent pourquoi je dois obéir à ma raison plutôt qu'à mes passions; pourquoi je dois immoler des penchans naturels, impétueux, violens, à je ne sais quelle idole qu'on appelle vertu? Pourvu qu'en me livrant à mes desirs, en me procurant des jouissances, qu'un ridicule préjugé condamne, je parvienne à éviter le mépris de mes semblables, à tromper la vigilance des magistrats, à éluder la sévérité des lois, que me faut-il de plus? On défie les incrédules de toutes les sectes, de se mettre eux et leurs systèmes à couvert de cette abominable conséquence, sans revenir à la religion, ou sans ajouter la plus ridicule contradiction à leurs erreurs.

Il n'est donc que trop vrai qu'*en exput-*

sant la religion de toutes les institutions sociales, on défigure étrangement toute la morale; on ne lui laisse ni base, ni règle, ni énergie; on plonge d'avance dans la boue de l'athéisme, et dans l'affreuse immoralité qui en est la suite, l'infortunée génération qui va nous remplacer. Il est contre la nature de l'homme d'agir sans motif, et il est, dans le cours de la vie, mille occasions où il ne trouve, ni en lui-même, ni dans ce qui l'environne, aucun motif suffisant pour préférer la vertu à ses passions; où il ne peut être juste et sauver sa probité, sans s'exposer à de grands maux.

Quel parti prendra donc l'homme sans religion, lorsqu'il est poussé par des événemens qu'il n'a pu ni écarter ni prévoir, dans un de ces défilés terribles, où se trouve, d'un côté, la vertu avec les opprobres et la mort, et de l'autre, le crime avec tous les biens que la cupidité convoite? Il peut faire un mauvais choix sans se déshonorer, parce qu'il restera inconnu. Il n'a à craindre ni les regards des hommes ni la vengeance des lois. Sa générosité, s'il se décide pour la vertu, n'aura point d'admirateurs, et res-

tera sans récompense. Encore une fois, que fera-t-il dans une si cruelle alternative? Eh! peut-on en douter, quand on connoît le cœur humain? Ne seroit-il pas même un insensé de tout sacrifier à des préjugés vulgaires, sans pouvoir se promettre, ni en ce monde, ni en l'autre, aucun prix de son héroïsme? Ainsi, l'homme irréligieux se parera des dehors de la vertu, tant que cette représentation lui promettra ou plus de bien ou plus d'honneur : mais il laisse tomber le masque, foule la vertu aux pieds, dès qu'il n'en espère rien, et préfère le vice, s'il lui est profitable.

Ces principes sont si évidens, les conséquences qui en résultent sont si étendues et importent si fort à la chose publique, que je suis encore à concevoir comment un gouvernement, d'ailleurs si clairvoyant et si sage, peut ignorer les uns et braver les autres. Pour se guérir de son illusion, et sortir de sa dangereuse sécurité, qu'il jette un simple coup d'œil sur les décisions d'un philosophe que tous nos modernes administrateurs révèrent comme leur guide et leur oracle. Qu'il n'y ait ni respect pour les lois, ni

paix ni prospérité pour une nation, ni république sans mœurs, c'est ce qui est avoué de tout le monde. Maintenant, peut-il y avoir des mœurs sans religion? Nos mécréans le prétendent; mais, au dire de Rousseau, nos mécréans sont en cela des insensés. Prenez et lisez :

« C'est alors seulement, (c'est-à-dire » quand l'homme croit en Dieu et à la reli» gion), qu'il trouve son véritable intérêt à » être bon; à faire le bien loin des regards » des hommes, et sans y être forcé par les » lois; à être juste entre Dieu et lui; à rem» plir son devoir, même aux dépens de sa » vie; et à porter dans son cœur la vertu, » non-seulement pour l'amour de l'ordre, » auquel chacun préfère toujours l'amour de » soi, mais pour l'amour de l'auteur de son » être, pour jouir du bonheur durable, que » le repos d'une bonne conscience et la con» templation de cet Etre suprême lui pro» mettent dans l'autre vie, après avoir bien » usé de celle-ci. Sortez de là, je ne vois plus » qu'injustice, hypocrisie et mensonge parmi » les hommes. L'intérêt particulier, qui, » dans la concurrence, l'emporte nécessaire-

» ment sur toute autre chose, apprend à » chacun d'eux à parer le vice du masque de » la vertu. Que tous les autres hommes fas- » sent mon bien aux dépens du leur; que tout » se rapporte à moi seul; que tout le genre » humain meure, s'il le faut, dans la peine » et dans la misère, pour m'épargner un » moment de douleur ou de faim. Tel est » le langage intérieur de tout incrédule qui » raisonne. Oui, je le soutiendrai toute ma » vie, quiconque a dit dans son cœur : Il n'y » a point de Dieu, et parle autrement, est » un menteur ou un insensé (1) ».

Si j'avois dit de moi-même que, sans la croyance d'un Dieu et d'une vie future, sans l'espoir des récompenses que Dieu y réserve aux gens de bien, et des supplices qui y attendent les méchans, etc., c'est-à-dire, en un mot, que sans religion il n'y a ni ne peut y avoir ni vertu, ni probité, ni amour de la patrie, ni morale; que, la religion mise au rebut, il ne reste dans la société que des menteurs ou des sots, des fourbes, des hypocrites, de vils et cruels égoïstes, à qui

(1) Emile, tom. IV, p. 206 et suiv.

tout est indifférent, hors l'intérêt de leurs passions, qui sont incapables d'aimer le bien public, qui sont toujours prêts à sacrifier à leurs jouissances personnelles, non-seulement leur patrie, mais tout le genre humain; que toute législation, par conséquent, dont la religion est bannie, tend visiblement à corrompre l'état, à y éteindre tout sentiment honnête, à y faire germer tous les vices, à le couvrir d'opprobre, à le rendre malheureux; que ce seroit faire violence à la nature des choses, et méconnoître absolument tous les sentimens du cœur humain, que d'en attendre un autre résultat : si j'avois, dis-je, hasardé de moi-même ces affligeantes vérités, toute la philosophaille n'auroit pas manqué de crier au fanatisme et à l'exagération. Mais c'est le grand homme du jour qui le dit et le répète cent fois; et qui oseroit appeler de ses décisions? Et il faut avouer que, sur ce point, Rousseau est l'organe de la raison et de la vérité. A quoi pense donc notre gouvernement de repousser la religion, de lui refuser une place dans ses institutions, de la livrer, par son exemple, au mépris de tous les citoyens? Et avec une aussi funeste

méprise, il se flatte encore de donner une base solide à la constitution de l'état, et de travailler avec succès au grand œuvre de la félicité publique !

XII.

La religion seule, en faisant aimer les lois, est la source de la prospérité publique.

Il ne tardera pas à revenir d'une pareille erreur, s'il daigne faire une réflexion qui s'offre d'elle-même à tout esprit sensé. Un état n'est paisible, florissant, heureux, qu'autant que les citoyens en aiment sincèrement les lois, et sont toujours prêts à sacrifier au bien public leurs intérêts particuliers. Et où trouver un motif assez puissant pour les déterminer à aimer des lois qui trop souvent contrarient leurs penchans et rompent leurs mesures ; à faire, en mille occasions, au bien public des sacrifices douloureux, si la religion ne leur offre un ample dédommagement dans une vie à venir ? Que prétendez-vous donc substituer à ses inspirations et à ses encouragemens ? l'espoir de

l'estime publique ? mais pour une action d'éclat, qui peut valoir à son auteur les éloges de ses contemporains et l'admiration de la postérité, il en est un nombre infini d'obscures, qui n'ont ici-bas ni admirateurs ni témoins, qui resteront par conséquent sans récompense, s'il n'en est point d'autre qu'un peu de bruit et de renommée.

C'est pourtant de ces actions vertueuses et ignorées, dont le détail est immense, que dépendent les mœurs, le caractère et la prospérité d'une nation. Un état n'est pas florissant, parce que de loin en loin l'amour de la célébrité fait éclore un acte de dévouement et de générosité. Ce qui lui donne un caractère imposant et respectable, ce qui assure sa paix et sa félicité, ce sont les vertus obscures et journalières; c'est la délicatesse, l'élévation, la pureté des sentimens; c'est l'amour des devoirs qui sont de toutes les conditions et de tous les momens; c'est le mépris du luxe, de l'opulence, de la volupté; c'est la fidélité dans les engagemens, la sincérité, la bonne foi; c'est la piété filiale, le respect pour la sainteté du mariage, l'amour de la tempérance et de la

simplicité : ce sont ces vertus, dis-je, qui rendent un peuple fort et heureux au dedans, qui le font craindre et respecter au dehors. L'observation de ces devoirs n'attire point d'admirateurs aux individus, n'obtient de place sur aucune colonne, ne fait point emboucher la trompette à la Renommée. Qui les fera donc accomplir ? qui en inspirera l'amour ? qui en surmontera les obstacles ? C'est à la religion qu'est réservé ce bel ouvrage.

C'est elle qui commande et qui inspire toutes les vertus nécessaires à la société et au gouvernement public. Elle seule les rend solides, constantes, supérieures aux plus fâcheux événemens, aux plus rudes épreuves. Que pourroient être de prétendues vertus dont la religion ne seroit ni le principe, ni le motif, ni la fin ? Des émotions feintes ou passagères, des sentimens de parade, que la vue des hommes soutient un moment, que la louange nourrit, mais qui se sèchent et s'évanouissent dès qu'ils n'ont plus ni admirateurs ni témoins. La probité, le patriotisme, la fidélité, le désintéressement, la justice, toutes les vertus, en un mot, ne

sont et ne peuvent être, aux yeux d'un citoyen sans religion, qu'un mot vide de sens, ou qu'une affaire de pure convention. S'il n'est ni un inconséquent ni un sot, il les méprisera toutes les fois que, loin de ses semblables, il ne peut recueillir ni espérer aucun fruit de ces beaux sentimens. S'il peut, en les abjurant, échapper à la misère, prévenir des malheurs, se procurer de grandes jouissances, sans avoir à craindre ni les regards ni les reproches de personne, quelle apparence qu'il hésite entre d'impérieux penchans qui l'entraînent, et de prétendus devoirs que l'opinion seule a établis, dit l'incrédule, et dont un sage se rit!

Si, comme il n'est pas permis d'en douter, c'est la religion qui sert d'appui et de motif à toutes les vertus sociales; si elle seule peut les graver dans le cœur, les affermir contre les assauts de la fortune, les défendre contre l'orage des passions, leur conserver leur mérite et leur prix, lors même qu'elles sont dédaignées, poursuivies par le mépris et l'injustice des hommes; si ces vertus ne sont si rares, si chancelantes, si fragiles, et les vices contraires, si communs et si dominans,

que parce que la religion est peu connue, et moins suivie encore, on ne peut donc servir plus utilement son pays qu'en travaillant à la faire revivre dans les esprits et dans les cœurs. Par une autre conséquence non moins évidente, c'est ébranler la société jusque dans ses fondemens; c'est y préparer le bouleversement de tout ordre, le mépris de toute justice; c'est attaquer dans son principe la sûreté publique que de rejeter la religion, de ne pouvoir la souffrir dans aucune des institutions sociales, de la livrer au mépris et à l'oubli.

XIII.

C'est par inconséquence que les incrédules ne sont pas toujours aussi pervers dans leurs mœurs que dans leur doctrine.

Et qu'un mauvais raisonneur ne vienne point m'opposer le patriotisme, le désintéressement, la bonne foi et les autres vertus de quelques citoyens pour qui la religion n'est rien, qui la haïssent même, et voudroient la détruire. De pareilles exceptions, en les supposant réelles, ne prouvent rien du tout contre mon principe. Si, au milieu

de l'impiété, et en dépit de leurs erreurs, des incrédules conservent encore quelque honnêteté, quelques vertus apparentes, quelque horreur du vice, c'est parce qu'ils ont encore avec la religion plus de liaisons qu'ils ne pensent; c'est parce que la Providence qui veille sur le genre humain ne permet pas que des ames perverties par l'irréligion se livrent à tous les excès qui découlent naturellement de leurs principes: ces principes en sont-ils pour cela moins détestables, moins propres à corrompre toute la morale, à opérer les plus affreux ravages dans une société où ils deviendroient populaires et dominans?

L'homme irréligieux ne suit pas en tout sa funeste théorie; d'heureuses inconséquences le mettent en contradiction avec lui-même, et de loin en loin le ramènent à la religion et à la nature. Eh! que deviendroit la terre, si tous ceux qui ont secoué le joug de la religion étoient aussi pervers que leur doctrine, et avoient l'horrible courage de suivre, de droit fil et jusqu'au bout, les conséquences qui en naissent?

XIV.

Les lois ne peuvent se passer de l'appui de la religion.

On peut réduire à quelques idées précises ce qu'on a dit, dans les précédens numéros, sur le besoin qu'ont les lois civiles et les états de l'appui et de l'influence de la religion. 1°. Les lois ne peuvent réprimer que les crimes publics et connus ; les attentats secrets, quoique non moins funestes à la chose publique, échappent à leur vengeance. Or, depuis l'établissement des sociétés et le règne des lois civiles, les violences ouvertes se trouvent prohibées, l'homme vicieux, que ces lois n'ont pu rendre meilleur, n'en est devenu que plus adroit pour parvenir à ses fins, et satisfaire ses passions par des voies secrètes, parce qu'il n'a pas d'autres moyens pour atteindre l'objet de ses convoitises. La société fournit elle-même, sans le vouloir, une espèce d'encouragement à ses manœuvres obscures et criminelles, dont la loi ne sauroit prendre connoissance, en ce que ses soins pour la sûreté commune, qui est le but de son établissement, rassurent

et

et endorment les gens de bien, en même temps qu'ils aiguisent l'industrie des scélérats. Ses propres précautions ont tourné contre elle-même ; elles ont, contre son intention, raffiné le vice, et donné au crime une théorie rusée qui en assure le succès. De là vient que l'on voit souvent chez les nations les plus policées, des noirceurs et des forfaits, dont les peuples sauvages n'offrent pas d'exemple.

2°. Il y a d'ailleurs une foule de devoirs dont l'observation ou le violement fait la prospérité ou le malheur des empires, tels que la reconnoissance, la bienveillance mutuelle, la bonne foi, l'hospitalité, la pudeur, l'amour des lois, le zèle pour le bien public, etc., sur lesquels les lois gardent un profond silence, ou sont réduites à d'impuissantes exhortations. Cependant le mépris de ces devoirs de tous les momens, outre qu'il est par lui-même un symptôme certain de l'état déplorable où se trouve une république, en mine tous les fondemens, en relâche tous les liens, en amène bientôt la décadence et la dissolution.

3°. L'état de société a produit un autre

genre de devoirs, qui n'existeroient point dans l'état de nature ; et en les faisant naître, elle manque de moyens et de pouvoir pour les faire observer : ils sont tous renfermés dans cette vertu qu'on appelle amour de la patrie, vertu pompeusement étalée, depuis quelques années, sur les lèvres et dans les écrits des charlatans de la philosophie, mais morte ou mourante dans tous les cœurs, depuis qu'un vil égoïsme y a étouffé les sentimens religieux.

4°. Non-seulement la société a fait éclore de nouveaux devoirs, sans pouvoir en prescrire rigoureusement l'observation, ni en punir le violement, mais elle a multiplié nos besoins factices, et enflammé des desirs désordonnés, qu'elle ne peut ni éteindre ni modérer. Dans l'état de nature, l'homme auroit peu de chose à désirer, et beaucoup moins de désirs à combattre : mais combien se sont-ils multipliés, et sont-ils devenus plus violens au milieu de la séduction des mauvais exemples, et de la funeste émulation ou réaction de toutes les convoitises ? La franchise, le désintéressement, la générosité ont été remplacés par une cupidité

effrénée, par une insatiable avarice, par une duplicité, une mauvaise foi, une hypocrisie, qui pervertissent les cœurs, qui ébranlent toutes les bases de la société, sans avoir rien à redouter de la sévérité des lois. Combien est-il donc nécessaire que la société, pour sa sûreté et son bonheur, appelle à son secours la religion, qui atteint tous les vices, qui prescrit tous les devoirs, et qui a, pour se faire obéir, des motifs si puissans ?

5°. On le sentira bien mieux encore en pesant avec quelqu'attention la considération suivante : Les deux grands ressorts qui remuent le cœur humain, sont l'espoir des récompenses, et la crainte des châtimens. Quant à l'un, les lois civiles ont bien quelques moyens, mais imparfaits et insuffisans. Elles intimident le méchant par la terreur des supplices; mais, comme on l'a déjà observé, elles ne peuvent et ne doivent punir que les crimes qui troublent ouvertement la société : or, il y a mille désordres secrets, qui sont très-funestes à la chose publique, et sur lesquels toutefois la loi ne peut étendre ni ses châtimens ni ses regards. A l'égard même des crimes publics, combien d'occasions où

le coupable est assez rusé pour échapper à ses recherches, ou assez audacieux pour braver sa colère?

Mais si ce premier ressort est insuffisant dès que la religion est ignorée ou méprisée, le second est absolument nul. La société est dans l'impuissance de récompenser l'observation de tous les devoirs, surtout de ces devoirs obscurs et journaliers, de l'accomplissement desquels dépend néanmoins sa conservation et sa prospérité : au lieu que la religion réunit parfaitement ces deux moyens; elle seule est pourvue des plus puissantes ressources pour déterminer les hommes à bien faire, et les détourner du mal. Elle menace le vicieux et le méchant d'un supplice également inévitable et terrible; elle promet à l'homme vertueux une récompense magnifique et éternelle, capable de le consoler de toutes ses afflictions, de le dédommager de tous ses sacrifices. Ce ne sont pas les seuls attentats publics qu'elle punit; elle poursuit le vice jusque dans les ténèbres les plus profondes, jusque dans les plus secrets replis de la conscience du coupable. Nul désordre, grand ou petit, public

ou secret, ne peut ni échapper à ses regards, ni se dérober à sa vengeance. Nulle action sainte non plus ne restera dans l'oubli. Elle a, pour récompenser tout bien, d'inépuisables trésors. Les vertus les plus ignorées, les sentimens les plus obscurs, la vie la plus cachée, si la justice, si l'amour de Dieu et du prochain en a été le principe, seront enfin mises au grand jour, solennellement couronnées, et récompensées avec d'autant plus de magnificence, que les motifs en auront été plus purs, plus éloignés de toute vue d'interêt, de tout désir de la gloriole, et que l'homme de bien se sera estimé plus heureux de pouvoir s'envelopper du voile de la modestie et de l'oubli, en contribuant de tous ses moyens à la félicité publique.

6°. Ainsi, la nature des devoirs dont l'observation est absolument nécessaire au maintien et à la prospérité de la chose publique; les tentations fortes et fréquentes qui sollicitent le cœur à les violer; les moyens obscurs et secrets qui ne manquent presque jamais pour y réussir; le foible obstacle que la crainte des lois oppose à l'infraction de la plupart de ces devoirs; le

défaut d'encouragement pour les faire observer, par l'impossibilité où est la société civile de récompenser toutes les vertus publiques et privées : toutes ces imperfections, dis-je, inséparables de la société, prouvent évidemment le besoin de chercher dans la religion un renfort qui ait assez d'empire sur le cœur humain, pour maintenir la société, et en prévenir le relâchement et la dissolution. D'où il suit que ceux-là sont des ennemis de leur patrie, des insensés aussi-bien que des impies, qui voudroient élever un système de législation, et rendre un état heureux sans religion : Ils sont autant et plus fous qu'un architecte qui voudroit bâtir un superbe palais sans fondement.

XV.

Sans la religion, on ne peut travailler avec succès à la régénération d'un peuple.

Revenons donc au vrai : quand il s'agit de régénérer un grand peuple, d'en bannir les désordres, de rendre aux lois leur considération, aux mœurs nationales une pureté

constante, d'élever sur un ferme fondement l'édifice de la prospérité publique, les législateurs appelés à ce difficile ministère, les gouvernans chargés de concourir à l'exécution de ce noble dessein, font bien sans doute de mettre en œuvre les moyens et les ressources que la raison et l'expérience leur indiquent. Ils n'auront garde de repousser ou d'affoiblir aucun des motifs naturels et légitimes qui peuvent assurer aux lois la soumission et l'obéissance de tous les membres de l'association. Mais quelle honte pour eux! quel malheur pour la patrie, si, comptant uniquement sur leurs efforts et leur sagesse, ils se flattent d'atteindre leur but, sans appeler la religion à leur secours, sans consulter le grand Maître, qui dispose de tout avec un souverain pouvoir, et de qui dépendent le sort des particuliers et la destinée des empires!

Qu'ils sont à plaindre avec leur fausse et rampante politique! que vainement ils se promettent des succès et des triomphes durables, s'ils ignorent ou s'ils méprisent ce grand principe, « que ce long enchaînement de causes particulières, qui font et défont les empires,

dépend des ordres secrets de la divine Providence ! Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride; et par-là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérans, il fait marcher l'épouvante devant eux; il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs, il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance ; il leur fait prévenir les maux qui menacent les états, et poser les fondemens de la tranquillité publique. Il connoît la sagesse humaine toujours courte par quelque endroit. Il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances. Il l'aveugle, il la précipite, il la confond par elle-même; elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piége ».

« Dieu exerce, par ce moyen, ses redoutables jugemens, selon les règles de sa justice toujours infaillibles. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. Quand il veut

lâcher le dernier, et renverser les empires; tout est foible et irrégulier dans les conseils. L'Egypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante, parce que le Seigneur a répandu un esprit de vertige sur ses conseils; elle ne sait ce qu'elle fait, elle est perdue. Mais que les hommes ne s'y trompent pas, Dieu redresse, quand il lui plaît, le sens égaré; et celui qui insultoit à l'aveuglement des autres, tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose, pour lui renverser le sens, que ses longues prospérités. C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune; ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut; c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre ».

« Par-là se vérifie ce que dit l'apôtre, que *Dieu est heureux, et le seul puissant, roi des rois et seigneur des seigneurs.* Heureux, dont le repos est inaltérable, qui voit

tout changer sans changer lui-même, et qui fait tous les changemens par un conseil immuable ; qui donne et qui ôte la puissance ; qui la transporte d'un homme à un autre, d'une maison à une autre, d'un peuple à un autre, pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt, et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement. C'est pourquoi tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure ; ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus. Ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là seul tient tout dans sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils. . . . En un mot, il n'y a point de puissance humaine qui ne serve, malgré elle, à d'autres desseins que les siens. Dieu seul sait tout réduire à sa volonté (1) ».

Qui peut douter qu'il n'importe infiniment

(1) Boss. Hist. univ. p. 3, art. VII.

au bonheur des empires, que ces grandes vérités, dont la religion seule nous instruit, soient gravées profondément dans l'esprit des peuples, et surtout de ceux qui les gouvernent; qu'elles servent de règle et de lumière, soit à la conduite des individus, soit aux délibérations des conseils publics? Quelle funeste méprise dès lors de vouloir se passer de la religion, de se défier d'elle, de la craindre et de la repousser comme une ennemie! Malheur! malheur! et puis encore malheur aux nations aveugles, ainsi qu'aux particuliers, qui veulent mener leurs affaires sans elle, qui méprisent son influence, qui bravent sa colère, qui font gloire de se conduire comme si Dieu n'étoit pas, ou comme si, dédaignant d'abaisser ses regards jusqu'à nous, il avoit abandonné les élémens aux lois irrévocables d'un aveugle destin; et le monde moral aux intrigues, à l'industrie, aux passions des hommes.

XVI.

C'est le mépris ou le respect pour la religion, qui fait la destinée des états.

Tout sage gouvernement, toute saine po-

litique doivent reposer sur cette maxime fondamentale, que *c'est la justice qui élève en gloire une nation*, et que *le péché rend les peuples misérables* (1). C'est ici-bas que se vérifie d'ordinaire cet oracle de la vérité même. Sa justice n'éclate pas toujours en cette vie sur les individus pervers. Elle les réserve souvent pour une autre économie, où son silence, qu'ils avoient pris pour distraction et pour oubli, se changera en un épouvantable tonnerre. Mais les nations ne vont point en l'autre vie. Il faut donc, pour justifier la Providence, qu'elles reçoivent tôt ou tard, en celle-ci, la récompense de leurs vertus, ou le châtiment de leurs crimes.

L'impiété, je le sais, se rit de cette doctrine : mais que peut sa folle audace contre les conseils du Tout-Puissant ? En est-il moins certain que Dieu préside à tous les événemens ; qu'il gouverne les empires, comme les simples particuliers, par une providence infaillible ; qu'il dispose de tout avec une main douce et légère, mais effi-

(1) Proverb. XIV, 34.

cace et puissante (1); qu'il arrange, suivant ses vues de justice et de miséricorde, tout ce qui arrive sur la terre; qu'auteur et modérateur de tous les êtres, les plus libres, les plus indépendans, les plus rebelles sont soumis à ses volontés, comme les autres; qu'ils accomplissent ses décrets, en croyant suivre uniquement leurs projets et leurs passions; qu'il donne aux uns, quand il veut, la sagesse, la prévoyance pour concevoir de grandes choses, le courage et la fermeté nécessaires pour les exécuter; qu'il livre les autres, quand il lui plaît, à leurs irrésolutions et à leurs ténèbres; qu'il les remplit de terreur; qu'il confond leurs conseils, détruit leurs plus sages mesures, fait échouer leurs entreprises; qu'il se sert de leurs passions mêmes et de leur fausse sagesse, pour les aveugler, pour les précipiter dans les derniers malheurs, et les couvrir d'ignominie; que c'est dans sa justice et dans sa miséricorde qu'on doit chercher la première cause des révolutions, qui renversent ou relèvent les empires; que

(1) Altingit à fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter. *Sap. VIII*, 1.

c'est de sa main puissante que partent ces coups terribles qui changent la face du monde, les catastrophes et les revers qui humilient et ruinent les nations, aussi-bien que les faveurs et les succès dont elles jouissent; que c'est la justice, le respect pour la Divinité, la piété, en un mot, et la vertu dont elle est la source, qui font la destinée des états; que l'impiété, au contraire, et les vices qui la suivent, attirent, tôt ou tard, sur des peuples aveugles et corrompus, tous les fléaux de la colère du ciel? Par quel étrange éblouissement, par quelle inconcevable folie, la religion est-elle donc comptée pour rien par ceux qui sont à la tête des états, et qui gouvernent les peuples?

XVII.

Malheurs d'une nation dont le gouvernement méprise la religion.

Qu'importe, dira-t-on, que l'état veuille rester étranger à toutes les religions, pourvu qu'il soit libre à tous les individus qui le composent, d'en avoir une et de la pratiquer? La nation n'est plus qu'un être de raison,

une chimère, dès que, par la pensée, on en sépare tous les citoyens, dont elle est l'association et le résultat. Puis donc que tous les particuliers, parmi nous, ont ou peuvent avoir une religion, et en pratiquer librement les exercices, il est fort indifférent, ce semble, que la nation en corps et son gouvernement en aient une ou n'en aient point.

J'admire comment des hommes, qui d'ailleurs ne manquent ni d'esprit ni de sens, se laissent éclairer par de pareils sophismes. D'abord, l'état ne peut être sans religion, que parce que ceux à qui il a confié ses intérêts, qui exercent son autorité, n'ont pour la religion, que de l'horreur ou de l'indifférence. Une telle dépravation pourroit-elle ne pas affliger amèrement tout citoyen qui aime sa patrie? N'est-ce pas pour elle un affreux malheur, que ceux qui sont à la tête de ses affaires, qui parlent et agissent en son nom, qui tiennent en leurs mains ses destinées, haïssent la religion ou la méprisent? Des législateurs, des gouvernans, des administrateurs aveuglés par l'incrédulité, n'auront garde de recourir à Dieu dans les besoins publics, d'implorer son secours dans les périls,

de lui rendre grâces des succès. Or, peut-on douter qu'un pareil mépris n'outrage le souverain maître de l'univers, ne provoque son courroux, et n'attire des revers? En consultant la raison et l'expérience, n'a-t-on pas un juste sujet de craindre que Dieu n'abandonne ces superbes contempteurs de sa providence, à l'erreur, à l'imprévoyance, à un esprit de vertige; qu'il ne maudisse leurs entreprises; qu'il ne se joue de leur fausse politique, et que livrés à leurs ténèbres, à la folie de leurs pensées, ils ne compromettent en mille manières la paix, la sûreté, la gloire de l'état?

En second lieu, si la nation en corps, si ceux qui font les lois, ou qui veillent à leur exécution, qui exercent la puissance publique, sont sans religion, ou se conduisent comme tels; s'ils ne peuvent ou n'osent lui rendre aucun hommage en commun, s'ils la bannissent de toute l'éducation publique, il est aisé de prévoir quelles seront les suites de cet étrange système. La génération qui nous remplace, ayant sans cesse sous les yeux le mépris ou l'indifférence que montre le gouvernement pour toute religion,

ne manquera pas de la mépriser à son tour ; elle la regardera comme une momerie indigne des hommages et de l'attention d'un grand peuple. Cette prédication d'impiété, muette mais jamais interrompüe, fera sur l'esprit de la jeunesse des impressions plus profondes et plus durables que toutes les leçons privées qu'on pourra lui donner dans l'éducation domestique. Elle ne tardera pas de s'apercevoir que les législateurs dans nos assemblées, que tous les magistrats dans leurs fonctions, que les gouvernans dans l'exercice de leur autorité, que toute l'autorité, que toute l'administration publique en un mot, n'annonce pour la religion que du mépris ; qu'elle n'est pour rien dans l'organisation sociale ; qu'elle y est réputée ou dangereuse ou inutile. Frappée de ce spectacle, la jeunesse en conclura que tout ce qu'on appelle religion n'est qu'une pure superstition, bonne tout au plus pour amuser des femmes et des enfans ; que c'est par pitié pour leur foiblesse et leur crédulité qu'on ne la bannit pas absolument de toute la république. Or, qui ne voit qu'une aussi funeste persuasion, soutenue par les mauvais penchans du cœur

humain, doit nécessairement affoiblir ou étouffer tout ce qu'on peut dire en faveur de la religion dans les maisons particulières ou dans les temples, et amener promptement sur le corps de la nation les ténèbres et la dépravation de l'athéisme, c'est-à-dire, le plus terrible des fléaux qui puisse désoler un empire ?

XVIII.

Les mêmes principes obligent l'état comme les particuliers à respecter et à pratiquer la religion.

En troisième lieu, soutenir que tout est l'ouvrage du hasard, ou que Dieu ne se mêle point des affaires de ce bas monde ; qu'il méprise également nos offenses et nos hommages ; qu'il n'a ni récompense pour la vertu, ni châtiment pour le vice ; qu'une même destinée attend, après cette courte vie, l'homme de bien et le méchant, est une erreur si abjecte et si funeste, qu'un peuple généralement infesté de cette horrible contagion, toucheroit au moment de sa dissolution et de sa mort.

Mais, s'il y a un Dieu ; s'il gouverne le monde ; s'il voit tout ; s'il préside à tout ; s'il est la source et le dispensateur de tous les biens, le juge de toutes les actions humaines, le vengeur du vice, le rémunérateur de la vertu ; je n'ai besoin que des plus simples lumières de la raison pour en conclure que je dois m'abaisser profondément devant la majesté de ce grand être, étudier ses volontés, implorer son secours, craindre sa justice, détourner sa colère par mon repentir, lui offrir le tribut de mon amour et de ma reconnoissance.

Or, c'est de ces sentimens si justes, si naturels, si nécessaires, que s'est formé, dans toutes les nations, le culte religieux. Car, si dans l'homme isolé, ces sentimens, inspirés par la nature, mènent droit à la religion ou sont la religion elle-même, pourquoi n'auroient-ils pas le même effet sur l'homme en société ? Est-ce qu'une nation n'a ni revers à craindre, ni malheurs à détourner, ni bienfaits à attendre, ni secours à implorer, ni devoirs à remplir envers l'Etre suprême ? Ce seroit une étrange folie que de le penser.

Eh quoi ! nous nous hâtons de réunir nos conseils, nos moyens, nos ressources, pour repousser un ennemi qui menace nos frontières, pour éloigner des fléaux qui désolent notre territoire, et nous hésiterions à unir nos vœux, nos prières, nos actions de grâces, pour obtenir la protection du ciel, pour fléchir sa colère, pour célébrer ses bienfaits ? A certaines époques, la nation se rassemble par ses députés et ses représentans pour chanter des victoires, pour conserver le souvenir des événemens mémorables, pour épancher en commun son allégresse, pour embrâser tous les cœurs de l'amour de la patrie ; et le respect pour la Divinité, et la reconnoissance due à ses bienfaits, et l'invocation de son saint nom, la religion, en un mot, ne seroit pour rien dans ces réunions ou fêtes nationales ? quelle monstrueuse inconséquence !

N'est-il pas constant, par les annales du monde, qu'entraînés par un invincible instinct, tous les peuples connus, dans leurs périls et leurs besoins comme dans les succès et les prospérités, ont offert en commun au maître de l'univers, leurs vœux, leurs supplications, leurs sacrifices, leurs actions

de grâces ? N'y a-t-il pas une folle arrogance à braver cet unanime accord de tout le genre humain? Ne faut-il pas avoir perdu le sens pour croire que les nations ne doivent rien au souverain arbitre de la nature ; qu'elles n'ont rien à craindre de sa justice, ni à espérer de sa bonté ; qu'elles peuvent vivre à son égard dans une entière indépendance ?

Désabusons-nous une bonne fois : notre orgueil ne sauroit anéantir les droits de celui à qui toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre (1). Il est le créateur, le suprême modérateur, la règle et la fin dernière des sociétés, aussi bien que des individus. Toutes les nations font partie de l'héritage qu'il a acquis au prix de son sang. C'est aux états, comme aux simples particuliers, qu'il est ordonné de se soumettre à sa puissance, d'obéir à ses lois, de recevoir ses envoyés, d'écouter ses ambassadeurs (2). Nos efforts, pour secouer le joug et nous affranchir, seront toujours vains et impuis-

(1) Math. 28.
(2) Psal. 2.

sans. Les plus hardis contempteurs de sa religion ne sortent point de son empire. Malgré toutes les forfanteries de l'incrédulité, il n'en est pas moins vrai que c'est Dieu qui décide en maître du sort des états, qui élève ou dégrade les maisons régnantes, qui affermit ou renverse les gouvernemens.

Une aveugle philosophie ne voit, dans ces grands changemens, que le jeu des passions ou les caprices de la fortune; mais la fortune n'est qu'un mot inventé pour couvrir notre ignorance; et les plus indomptables passions ne sont que de simples instrumens, dans la main de la Providence, pour exécuter ses jugemens de justice ou de miséricorde sur les nations. Dieu qui tient en bride les flots de la mer, est le seul aussi qui peut tenir sous le joug l'humeur indocile des peuples et leur inspirer l'obéissance. Quand il veut punir les crimes d'une nation, et ceux de ses chefs, il laisse sortir du trésor de sa colère un esprit de révolte, qui, comme une violente tempête, a, dans un moment, tout renversé, tout ravagé. « S'il gouverne avec un souverain pouvoir les hommes en particulier, à plus forte raison les gouverne-t-il

en corps d'état et de royaume. C'est aussi dans les affaires d'état que *nous sommes* principalement *en sa main*, *nous et nos discours*, *et notre sagesse*, *et la science d'agir* (1). Lui qui gouverne le cœur de tous les hommes, et qui tient en sa main le ressort qui les fait mouvoir, il exerce spécialement ce droit souverain sur les cœurs (de ceux qui sont à la tête des peuples). Il gouverne particulièrement le mouvement principal, par lequel il donne le branle aux choses humaines (2) ». Mais si les nations, non plus que les particuliers, ne peuvent se soustraire à l'empire du grand maître, ne vaut-il pas mieux pour elles mériter sa protection et ses bienfaits, en respectant, en pratiquant sa religion, que de s'exposer, en la méprisant, au courroux du ciel et à tous les malheurs qui en sont la suite?

---

(1) Sap. VII, 16.

(2) Boss. Polit. sacr. l. VII, a. 6.

XIX.

La saine politique oblige le gouvernement à s'unir à la majorité du peuple françois sur le fait de la religion.

Il se présente ici naturellement une réflexion importante. L'impiété a fait parmi nous, il est vrai, d'effrayans progrès. La religion a une multitude d'ennemis, parce qu'elle est elle-même l'ennemie inexorable du vice et des passions. La dépravation des mœurs étant devenue presque générale, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait rangé sous les drapeaux de l'incrédulité, tant d'ames vicieuses, qui, n'osant plus compter sur les promesses de la foi, traitent ses menaces de vaines terreurs. Mais au milieu d'une si affligeante défection, ni les paisibles habitans des campagnes, ni les modestes propriétaires de nos cités, que le luxe et l'opulence n'ont point corrompus, ni la foule immense des citoyens qui vivent du travail de leurs mains ou qui font valoir l'héritage de leurs pères, n'eurent jamais ni le loisir, ni les moyens, ni les besoins de s'empoisonner dans les écrits

des incrédules. La religion est encore à leurs yeux la plus chère de leurs propriétés.

Voilà pourtant le gros de la nation; et cette incontestable majorité veut une religion, avec la liberté de la pratiquer à la face du ciel et de la terre. Ce n'est pas que les hommes dont je viens de parler connoissent tous le véritable esprit de la religion, et en observent les lois : hélas ! non. La plupart au contraire livrent leur cœurs aux passions qu'elle condamne. Mais en violant ses préceptes, ils conservent du respect et du zèle pour elle. C'est, à leurs yeux, un trésor dont ils ne font pas grand usage, tant que l'enchantement des choses présentes les aveugle et les entraîne, mais ils ne sauroient souffrir qu'on le leur ravisse. Ils le mettent en réserve pour l'avenir. Ils s'en promettent une puissante ressource pour le jour mauvais et au terme de leur course. Ils espèrent qu'au moment redoutable, où tout fond sous nos pieds et sous nos mains ; où tout fuit devant nous d'une fuite éternelle; où la philosophie n'est plus d'aucun usage; où sa fierté et son arrogance se changent en terreur et en désolation, la religion viendra, dans cet aban-

don universel, les soutenir, les consoler, les soustraire au dernier des malheurs, les introduire dans une vie immortelle.

Doutez-vous de ce que j'avance ? jetez les yeux sur ce grand nombre de temples, qui, d'un bout de la France à l'autre, ont échappé à la fureur de nos Vandales. Ce n'est pas en vain qu'ils ont été rendus à leur première destination. Voyez la foule immense que la religion y rassemble tous les jours consacrés au culte du Dieu véritable. Combien ils étoient donc abusés par leurs coupables désirs, les mécréans insensés, qui se vantoient d'avoir porté le dernier coup à la religion ! Mais ce n'est pas ici le lieu de leur faire honte de leur ridicule triomphe ; un autre objet m'occupe en ce moment.

Je me le demande à moi-même ? Dois-je croire que le gouvernement applaudit tout bas à ce pieux concours, qui, dans nos cités et nos campagnes, réunit dans les temples une si prodigieuse multitude de citoyens de tout état et de tout âge ? je n'en sais rien. Ne voit-il qu'en pitié et avec un secret mépris un attachement si universel et si constant au culte de nos pères ? je ne le sais

pas davantage : Et qu'ai-je affaire d'aller scruter les cœurs, et deviner les intentions? Ce que je ne puis ignorer, parce que la raison le dit à tout homme qui pense, c'est que, d'après la nature invariable des choses, un état n'est fort, paisible, florissant, qu'autant qu'il y a une union intime entre les gouvernans et les gouvernés ; qu'une confiance et une estime mutuelle fait régner une parfaite concorde entre toutes les parties du corps politique. Il s'élève au plus haut degré de vigueur et de prospérité, lorsque les chefs et les membres ont les mêmes pensées, se conduisent par les mêmes principes, sont animés des mêmes sentimens, ne cherchent que le même intérêt. Ce grand corps au contraire s'affoiblit, se dérange, tend à sa dissolution, dès que les uns et les autres ne pensent et ne jugent plus de même ; que ce qui paroît aux uns important, respectable, sacré, est vil ou nul aux yeux des autres. L'immense majorité de la nation veut une religion ; le gouvernement les dédaigne toutes. Le peuple françois croit un Dieu, révère une Providence, attend une vie future, et conserve avec zèle le culte qui

rend hommage à ces vérités fondamentales ; le gouvernement dit, sinon dans son cœur, du moins par ses œuvres : Il n'y a ni Dieu, ni Providence, ni vie à venir. Comment concilier avec l'idée qu'il nous a donnée de sa sagesse et de son habileté, une si haute imprudence ? Se peut-il qu'il ne voie point, ou qu'il brave les suites fâcheuses qu'une pareille dissonnance, sur un point aussi capital et aussi influant que la religion, ne manquera pas d'amener tôt ou tard ? Une opposition aussi frappante de vues, de sentimens et de conduite sur un intérêt qui tient de si près au cœur humain, doit nécessairement faire naître les défiances, le mépris mutuel, l'aversion réciproque. Les gouvernans mépriseront les gouvernés, comme des ames pusillanimes, dominées par les préjugés de la superstition. A leur tour les gouvernés regarderont tous ceux qui sont à la tête des affaires comme des aveugles et des impies : et parce qu'ils savent fort bien que la religion est la base de la morale, le principe et la règle de toutes les vertus, ils ne tarderont pas à regarder un gouvernement sans religion, comme un gouvernement immoral,

incapable d'aimer sincèrement le bien public, uniquement occupé de ses propres intérêts, et toujours préparé à sacrifier à son avantage personnel la gloire et la prospérité de la nation. Je laisse à penser s'il est d'une sage politique de faire naître ou d'accréditer une pareille opinion.

Que le gouvernement se hâte donc, s'il connoît ses vrais intérêts, d'établir sur le fait de la religion, encore plus que sur toute autre matière, un parfait concert entre la nation et ses chefs; et puisqu'il tenteroit en vain d'inspirer aux François son indifférence pour tous les cultes, qu'il revienne lui-même à une religion qu'il n'a pas plus les moyens que la volonté de détruire; à une religion sans laquelle, comme on l'a déjà dit, on ne peut donner ni base à la morale, ni motif à la vertu, ni sanction aux lois, ni stabilité au gouvernement.

XX.

Ridicule projet de substituer au christianisme la religion de Socrate.

Ce n'est guère la peine, je pense, de réfuter, même en passant, un paradoxe étalé

avec pompe, il y a quelques années, à la tribune de la convention. On veut que nous ayons une religion, disoit Boissy-d'Anglas; eh bien ! soit : Mais pourquoi en aurions-nous une autre que celle de *Socrate* et de *Marc-Aurèle* ? S'entendoit-il lui-même, ce ridicule conciliateur, en nous proposant une pareille transaction ? Avoit-il donc oublié que Marc-Aurèle et Socrate fréquentoient les temples, offroient des sacrifices, se prosternoient devant le bois et la pierre, adoroient ou feignoient d'adorer les divinités du paganisme ? Est-ce là ce que veulent ramener parmi nous les contempteurs de la religion du Christ ? Ils auroient honte, apparemment, de relever les statues d'un Jupiter, d'une Vénus. Nous ne redeviendrons pas idolâtres, mais nous n'aurons point de culte. Nous aurons pour religion, je ne sais quelle aride théorie, ou une opinion philosophique qui n'imposera point de devoir, qui ne se produira au dehors par aucun rite, ni par aucun témoignage. Or, le projet de réduire une association de vingt-cinq ou trente millions d'hommes à une religion purement métaphysique, sans symbole,

sans prêtres, sans cérémonies, sans aucun culte, est une idée si folle, si contraire à l'expérience de tous les lieux et de tous les temps, à tous les sentimens du cœur humain, qu'elle n'a pu naître que dans la tête d'un visionnaire (1).

L'homme n'est pas un pur esprit; il lui faut une religion assortie à son état présent. C'est pour lui un besoin, comme un devoir, de joindre aux sentimens intérieurs de respect, de reconnoissance, d'adoration et d'amour, dont il est pénétré pour son Dieu, des signes extérieurs qui en rendent témoignage, et qui unissent entr'eux, par le plus intéressant et le plus sacré de tous les liens, les membres de la grande famille, qu'on appelle l'Etat.

---

(1) Tout déiste qui veut détruire les rites d'une religion, pour ramener les hommes à un culte intérieur et purement spirituel, doit être contenu comme un visionnaire et un illuminé, dont la doctrine ne convient pas à la société. Il ne faut pas punir son crime par la ciguë, il faut tâcher de guérir sa folie avec l'ellébore. *Mably, Traité de législ.*

XXI.

C'est la religion du Christ que doit embrasser un sage gouvernement.

A la bonne heure, direz-vous; mais entre toutes les religions qui se partagent la terre, quel choix fera le gouvernement françois? Une pareille question seroit bien étrange si elle étoit sérieuse. Quoi! les magistrats, les administrateurs de la république françoise pourroient, entre les basses extravagances du grand Lama, les grossières fables de Mahomet, les misérables allégories de Zoroastre, les rêveries des Rabbins d'un côté, et le christianisme de l'autre, hésiter un moment à qui donner la préférence? Gardons-nous de faire à notre siècle, tout aveugle qu'il est, l'injure de le croire capable d'un aussi monstrueux égarement. Et où donc nos hauts penseurs ont-ils puisé le peu qu'il y a de vrai, de juste, de bon dans leur philosophie, dans leur morale, dans leur politique même, sinon dans le code sacré de la religion du Christ? N'y auroit-il pas, après cela, autant de lâcheté que d'ingratitude

tude à se servir des lumières mêmes qu'on tient du christianisme, pour soutenir que les particuliers et les états peuvent s'en passer et mépriser son flambeau ?

Mais j'entends l'incrédulité murmurer déja tout bas, et balbutier des accusations plus qu'usées, et mille fois mises en poudre. Les fidelles qui connoissent la religion, et peut-être aussi ses ennemis qui la calomnient, savent fort bien qu'elle est, non-seulement irréprochable, mais digne de la vénération et de l'amour de tous les peuples. Elle est essentiellement l'amour de l'ordre et de la justice ; elle abhorre tous les excès dont on a voulu la rendre complice. Elle ne prêche qu'union, que paix, que soumission aux lois, que respect pour la puissance. Elle est le plus ferme appui des gouvernemens. Elle donne à l'autorité publique une base inébranlable, en l'établissant dans la conscience même des citoyens (1). Le fidelle instruit et pénétré de l'esprit de sa religion,

(1) Soyez donc soumis, non-seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par un principe de conscience. *Rom.* XIII, 5.

est infiniment éloigné de tout ce qui s'appelle insurrection, cabale, machination contre le gouvernement.

Le faux sage, le politique irréligieux ne voient, dans la puissance publique, que l'ouvrage du hasard, le fruit de la violence et de l'usurpation, ou tout au plus le choix et les caprices des nations, une institution purement humaine. La religion nous en donne de plus hautes idées; elle nous la fait envisager dans sa source; elle y reconnoît et y révère l'ordre et les arrangemens de la divine Providence (1). Ce n'est point parce que la puissance est redoutable dans sa colère, que le chrétien lui obéit et la respecte; c'est parce qu'il ne peut lui résister, sans s'élever contre Dieu même, sans troubler l'ordre qu'il a établi pour la conduite de l'univers (2). Tous les devoirs envers la patrie

---

(1) Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. *Rom.* XIII, 1.

(2) Celui qui s'oppose aux puissances s'oppose à l'ordre dont Dieu est l'auteur; et ceux qui s'y oppo-

sont pour lui des actes de religion. Il y est fidelle, quand même il pourroit, en les violant, se dérober à la censure des hommes et à la sévérité des lois.

Quoi qu'en disent ses détracteurs, la religion inspire à ses disciples une bienveillance universelle. L'amour de Dieu et celui de nos frères furent toujours à la tête de ses préceptes ; elle en fait le sommaire de sa morale. La sainte et douce fraternité, ce mot si outrageusement dédaigné par l'égoïsme philosophique, et si indignement profané par l'hypocrisie du patriotisme, ne devient un sentiment réel que par la religion. A elle seule est réservé le droit d'en faire des leçons, et la gloire de les soutenir par les exemples les plus touchans, et par les motifs les plus sublimes (1). Un de ses principaux caractères est de resserrer, de consacrer les liens naturels qui unissent les hom-

---

sent attirent sur eux une juste condamnation. *Rom.* XIII, 2.

(1) Math. XXII, 37 et suiv. Joan. XIII, 35 et suiv. Eph. IV, 32 et suiv. Math. VII, 12. Luc. VI, 31. Rom. XII, 21.

mes entr'eux, de leur inspirer un amour mutuel, d'éteindre les haines, les rivalités, les dissensions, en substituant à l'amour-propre, qui en est la source, une charité pure, généreuse, inaltérable. Sans troubler nulle part l'ordre établi, sans attaquer les droits de personne, sans confondre les divers degrés de la société, son esprit et son vœu est de la ramener, par des moyens sages et doux, à sa première destination; de ne faire de l'univers qu'une seule famille, et de tous les hommes qu'un cœur et qu'une ame (1).

« Chose admirable! s'écrie l'auteur de » l'*Esprit des Lois*, la religion chrétienne, » qui ne semble avoir d'objet que la félicité » de l'autre vie, fait encore notre bonheur » dans celle-ci. Nous devons au christia- » nisme, et dans le gouvernement un cer- » tain droit politique, et dans la guerre un » certain droit des gens, que la nature hu- » maine ne sauroit assez reconnoître. Bayle, » après avoir insulté toutes les religions, » flétrit la religion chrétienne. Il ose avan-

(1) Act. IV, 32.

» cer que de véritables chrétiens ne forme-
» roient pas un état qui pût subsister. Pour-
» quoi non ? Ce seroient des citoyens infi-
» niment éclairés sur leurs devoirs, et qui
» auroient un très-grand zèle pour les rem-
» plir. Ils sentiroient très-bien les droits de
» la défense naturelle. Plus ils croiroient
» devoir à la religion, plus ils penseroient
» devoir à la patrie. Les principes du chris-
» tianisme, bien gravés dans le cœur, seroient
» infiniment plus forts que ce faux honneur
» des monarchies, ces vertus humaines des
» républiques, et cette crainte servile des
» états despotiques (1) ». Qu'il seroit donc inconcevable l'aveuglement et le délire de ces faux politiques, qui compteroient pour rien la religion, qui la haïroient même, qui applaudiroient à son avilissement, qui travailleroient à l'effacer des esprits et des cœurs !

(1) Esp. des Lois.

XXII.

Entre les sociétés chrétiennes, la religion catholique mérite la préférence.

Il faut, pour accomplir toute justice, faire encore un pas en avant, en continuant de marcher sur la même ligne. Si la raison, si la pudeur ne permettent pas d'hésiter un seul instant entre le christianisme et les autres religions, qui peut douter aussi qu'entre toutes les sociétés qui se disent chrétiennes, celle-là ne mérite incontestablement la préférence, qui a reçu les Francs dans les Gaules, qui a adouci leurs mœurs, qui a valu à des hordes barbares la gloire de tenir le premier rang entre les peuples de l'Europe ? Il y auroit donc de notre part autant d'ingratitude que d'imprudence et d'injustice à repousser de notre législation, une religion sainte qui nous a lavés, nous Sicambres, de la fange, et délivrés des ténèbres, de l'ignorance, de la férocité, que nous avions apportées des marais et des forêts de la Germanie.

Comme la vérité précède toujours l'er-

reur, le grand caractère de la vraie religion est d'avoir précédé toutes les autres, de remonter, par une tradition suivie et jamais interrompue, jusqu'à l'origine du monde, jusqu'à l'auteur du genre humain. Pour se décider dans son choix, et fixer sa préférence, le gouvernement n'a besoin ni de discussions ni de raisonnemens : il lui suffit, pour cela, d'ouvrir les yeux sur un fait public, éclatant, incontestable; c'est l'antiquité vénérable, c'est la succession perpétuelle et constante de l'église catholique : prérogative éminente, caractère décisif et incommunicable, qu'aucune secte ne peut lui disputer ni partager avec elle !

« Si l'on ne découvre pas ici un dessein toujours soutenu et toujours suivi; si on n'y voit pas un même ordre des conseils de Dieu, qui prépare dès l'origine du monde ce qu'il acheve à la fin des temps, et qui, sous divers états, mais avec une succession toujours constante, perpétue aux yeux de l'univers la sainte société où il veut être servi, on mérite de ne rien voir, et d'être livré à son propre endurcissement, comme au plus juste et au plus rigoureux de tous les supplices.

» Et afin que cette suite du peuple de Dieu fût claire aux moins clairvoyans, Dieu la rend sensible et palpable par des faits que personne ne peut ignorer, s'il ne ferme volontairement les yeux à la vérité. Le Messie est attendu par les Hébreux ; il vient, et il appelle les Gentils, comme il avoit été prédit. Le peuple qui le reconnoît comme venu est incorporé au peuple qui l'attendoit. Ce peuple est répandu par toute la terre ; et cette église que J. C. a établie sur la pierre, malgré les efforts de l'enfer, n'a jamais été renversée.

» Quelle consolation aux enfans de Dieu ! mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que de (Pie VII) qui remplit aujourd'hui le premier siége de l'église on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre établi par Jésus-Christ : d'où en reprenant les pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse, de là jusqu'aux patriarches, et jusqu'à l'origine du monde ! Quelle suite ! quelle tradition ! quel enchaînement merveilleux ! Si notre esprit naturellement incertain, et devenu par ses incertitudes le jouet de ses

propres raisonnemens, a besoin, dans les questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine; quelle plus grande autorité que celle de l'église catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés, et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine!

» C'est aussi cette succession que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule église de Dieu n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'église en beaucoup de choses, et surtout elles l'imitent en disant, comme elle, que c'est Dieu qui les a fondées; mais ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air. Car si Dieu a créé le genre humain; si, le créant à son image, il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire, toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde n'est pas de Dieu. Ici tombent aux pieds de l'église toutes les sociétés et toutes les sectes que les hommes ont établies au dedans ou au dehors du christianisme..... Il y a toujours un fait malheureux pour eux,

que jamais ils n'ont pu couvrir, c'est celui de leur nouveauté. Il paroîtra toujours aux yeux de tout l'univers, qu'eux et la secte qu'ils ont établie, se sera détachée de ce grand corps, et de cette église ancienne que Jésus-Christ a fondée.... C'est là le foible inévitable de toutes les sectes. Nul ne peut changer les siècles passés, ni se donner des prédécesseurs, ou faire qu'il les ait trouvés en possession. La seule église catholique remplit tous les siècles précédens par une suite qui ne peut lui être contestée (1) ».

XXIII.

Nul inconvénient pour la France dans une religion nationale.

Quoi! disoit, dans la première assemblée, le fameux Mirabeau, nous adopterions l'église catholique! *Est-il donc moins ridicule de vouloir nous donner une religion nationale qu'un soleil national?* On conçoit aisément que cet homme immoral et

---

(1) Boss. Hist. univ. part. 3, a. VII.

vil, qui à de rares talens joignit une ame de boue, n'avoit que trop de raisons pour redouter et repousser la religion. Mais il ne vit pas, tant il étoit aveuglé par la haine, que sa comparaison ne prouvoit que contre lui, et qu'au lieu de faire éconduire la religion, elle ne devoit servir qu'à la rendre plus chère. Que penseroit-on d'une nation qui, croyant n'avoir besoin ni de la lumière du soleil ni de sa chaleur, voudroit que son territoire fût absolument indépendant des influences de cet astre? La démence n'ira jamais jusque-là. En est-ce une moindre à un peuple de vouloir se passer de la religion, et administrer toutes ses affaires sans elle? La religion est le soleil du monde moral. Il n'y a, sans elle, que ténèbres, qu'engourdissement, que le froid de la mort. Aucune nation, il est vrai, n'a ni le pouvoir ni la présomption d'en faire sa propriété exclusive, de la renfermer dans les limites de son empire; mais aucune non plus ne peut se passer de son influence et de sa lumière. Tout peuple, tout gouvernement qui ne veut rien emprunter de la religion, qui *l'expulse de sa législation*, qui ne peut la souffrir

dans aucune de ses institutions, qui croit n'avoir aucun besoin de son secours pour conserver la paix, pour travailler utilement à sa régénération, n'est ni moins aveugle ni moins fou que celui qui prétend pouvoir se passer de l'astre bienfaisant qui vivifie et féconde toute la nature.

XXIV.

En adoptant la religion catholique, le gouvernement peut et doit ne point persécuter les autres.

Mais si une fois le gouvernement adopte un culte particulier, pourra-t-il se dispenser de le rendre exclusif, de proscrire tous les autres, et de poursuivre les dissidens? Ne pas adorer Dieu à sa manière, sera un crime d'état. Voilà dès lors la tyrannie religieuse, et la persécution duement organisées.

Vaines terreurs! déclamation hypocrite ou puérile! Et pourquoi la nation ne pourroit-elle pas adopter, ou plutôt conserver une religion qui l'a reçue dans les Gaules, sans vexer ni opprimer les autres? Est-ce qu'il n'y a pas un immense milieu entre la

folle impiété qui dédaigne toute religion, et la farouche intolérance qui persécute quiconque ne pense pas comme elle? Que la nation et son gouvernement puissent sans inconséquence conserver l'antique religion et ne pas opprimer les autres, c'est ce que démontre un exemple sensible et journalier. Parce que la constitution n'accorde pas aux étrangers paisibles, qui passent sur notre territoire, les droits et les prérogatives de citoyens françois, s'ensuit-il qu'ils aient à redouter de sa part des violences et des persécutions? La religion catholique peut donc rester ou rentrer dans la constitution de la nation françoise, sans qu'il y ait rien à craindre pour ceux de ses membres qui ont un autre culte. La grande majorité de la France veut indubitablement conserver la religion de ses pères; mais elle est bien éloignée d'étendre son empire sur la conscience de ceux qui ont une autre croyance.

La religion, dont nous réclamons les droits, déteste toujours la violence et les persécutions. Elle désavoue hautement quiconque prétend la propager ou la défendre par la contrainte et la terreur. Plus elle est forte et

inébranlable, plus elle est compatissante et charitable. Sa douceur vient de sa puissance. Elle dédaigne les moyens violens, parce qu'elle en a de plus efficaces. L'empire dont elle est jalouse, n'est pas celui qui s'exerce sur les corps, et qui laisse l'ame corrompue et rebelle. C'est sur l'esprit et sur le cœur qu'elle veut régner, et c'est par la persuasion et l'amour qu'elle y établit son trône. Sans cesse elle répète à ses enfans, à ses ministres surtout, que l'esprit de la loi évangélique est un esprit de patience, de mansuétude, de longanimité; leur ministère un ministère de paix, de réconciliation, de salut; qu'ils sont les disciples d'un Dieu qui est mort pour ses ennemis; les héritiers de ces hommes humbles et magnanimes, qui, en scellant de leur sang les vérités de la foi, prioient encore pour leurs persécuteurs et leurs meurtriers.

XXV.

La Religion catholique est amie des états, quelle que soit la forme de leur gouvernement.

Faut-il répondre encore à une autre calomnie, non moins folle qu'odieuse, qui représente la religion catholique, comme inconciliable de sa nature avec la liberté, la paix et la prospérité de la république? Ce seroit au gouvernement une inconsidération majeure de donner du poids, par sa conduite, à une accusation de cette conséquence. Car enfin si l'opposition entre la religion et notre forme de gouvernement passoit une fois pour constante, le choix entre l'une et l'autre deviendroit inévitable. On ne pourroit, à la fois, chérir et défendre l'une et l'autre. L'amour qu'on auroit pour celle-ci, seroit le principe et la mesure de la haine qu'on devroit à celle-là. En se déclarant pour la constitution de l'état, on emploieroit les moyens les plus efficaces, hors la persécution peut-être, pour étouffer la religion, pour la couvrir d'opprobres, pour en dégoûter à jamais tous les citoyens. Par

la raison des contraires, quiconque aime et honore la religion, comme la plus sacrée de ses propriétés, comme le plus précieux de ses trésors, se trouveroit forcé de détester le gouvernement, de soupirer après son anéantissement, de le décrier plus ou moins ouvertement dans l'esprit de ses concitoyens, de travailler, par tous les moyens qui seroient en son pouvoir, hors les insurrections, à en préparer la chûte et l'abolition.

Qu'ils sont donc coupables envers l'état ces faux politiques, qui établissent une aussi déplorable dissention, une aussi funeste lutte entre la religion et nos institutions sociales! Quel coup mortel ils portent à la chose publique, en voulant faire croire qu'on ne peut, à la fois, conserver sa religion et demeurer fidelle à sa patrie! Aveugles détracteurs! dans quelle terrible alternative placez-vous la grande majorité des citoyens? S'ils avoient le malheur de vous croire, pourroient-ils balancer un instant entre le ciel et la terre, entre le tems et l'éternité, entre les promesses et les menaces des hommes, et celles que la religion leur remet sans cesse devant les yeux?

Heureusement

Heureusement les maximes de ces politiques perfides, qui tendent à allumer une interminable guerre entre la religion et la constitution de l'état, ne sont que des erreurs insensées. Il est entré dans le plan du fils de Dieu, que sa religion ne dérangeroit rien dans les institutions politiques; qu'elle se plieroit sans répugnance aux différentes formes du gouvernement, pourvu que la vertu y fût en honneur, et la loi naturelle sans atteinte. Aussi sage, aussi amie de l'ordre, aussi universelle dans son influence qu'immuable dans ses principes, elle peut, sans rien changer, ni dans ses dogmes, ni dans sa morale, ni dans l'esprit et les maximes essentielles de son administration, se prêter aux formes républicaines, tout comme aux monarchiques, aux petits états comme aux plus vastes empires. Semblable à la lumière, la religion pénètre tout, elle éclaire tout, elle vivifie et féconde tout, sans rien déranger dans le monde politique. En tout lieu et en tout temps elle ordonne à ceux qui commandent d'user saintement de leur pouvoir; à ceux qui obéissent, de le faire sans murmure, d'aimer l'état, d'être sou-

mis à ses lois, de prier pour sa prospérité.

Non-seulement la religion ne fut jamais l'ennemie d'un sage gouvernement, mais elle en est le plus ferme appui, la plus puissante ressource. Combien l'état seroit paisible, florissant, heureux au dedans, puissant, respecté, invincible au dehors, si la religion étoit connue et suivie, si tous les citoyens honoroient la Divinité, aimoient leurs semblables, comme la religion le commande; s'ils remplissoient, par un principe de conscience, tous les devoirs dont ils sont tenus envers leur patrie; s'ils étoient aussi exacts et aussi fidelles que les premiers chrétiens, à acquitter les charges publiques; s'ils mêloient la piété à leur obéissance; s'ils faisoient un acte de religion de ce qui n'est pour les autres qu'une pure nécessité; s'ils convertissoient en oblation volontaire ce qui coûte à l'homme irréligieux tant de murmures et de gémissemens!

XXVI.

Combien un état seroit florissant, si tous les citoyens connoissoient et pratiquoient la religion.

Il est incroyable combien le mépris de la religion est funeste à l'état. Sans elle, ceux qui commandent s'affligeront inutilement de ne trouver presque nulle part ni désintéressement, ni fidélité, ni amour pour la patrie, ni zèle pour le bien public. Eh! de bonne foi, que peut attendre la patrie de ces froids raisonneurs qui ont été pervertis par l'incrédulité; pour qui la vertu n'est qu'un vain nom; qui se sont rendus intrépides contre les remords; qui ne connoissent et n'espèrent de bien que pour cette vie; qui ne mesurent leurs devoirs que par leur intérêt présent; et qui ayant renoncé aux promesses et aux espérances de la religion, ne peuvent avoir au fond du cœur qu'un perfide égoïsme, dont le caractère essentiel est de se borner à soi-même, de s'établir la fin et le centre de tout, de se tenir lieu à lui-même de l'univers entier, qui lui est

absolument étranger et indifférent en tout ce qui ne l'unit pas à ses intérêts personnels?

Quel bonheur au contraire pour la patrie, si tous les citoyens se conduisoient par les principes de la religion! quelle pureté dans les mœurs publiques et privées! quelle candeur dans les discours! quelle douceur dans la société! L'innocence régneroit dans les campagnes, la bonne foi dans les villes, la paix dans les familles, la justice dans toute la république. Chacun contribueroit de tous ses moyens à la félicité publique. Une charité mutuelle, généreuse, constante, uniroit tous les membres du corps politique. Rendez donc, vous que ce discours regarde, rendez à la religion du Christ son ascendant et sa considération; qu'elle règne dans les esprits et dans les cœurs, et la terre devenant semblable au ciel, nous coulerons en paix des jours sereins dans la pratique des vertus, et dans l'attente des biens éternels (1).

(1) Religionis christianæ præcepta de justis probisque moribus si simul audirent atque curarent reges

P. S. Faute d'attention ou de sincérité, quelques personnes ont essayé de justifier l'indifférence du gouvernement françois pour la religion, par l'exemple de l'Amérique. Les Etats-Unis, dit-on, n'ont adopté aucune religion ni aucun culte, et ils ne s'en trouvent pas pour cela plus mal : ils marchent même à grands pas vers la considération et la plus grande prospérité : pourquoi n'en seroit-il pas de même pour nous ?

Cette objection, qui paroît à nos mécréans victorieuse et sans replique, n'est qu'une erreur et qu'un sophisme. 1°. S'il étoit vrai que les Américains n'ont, en corps d'état, ni religion ni culte, ce seroit là, non une règle qu'on pût suivre, mais un scandale dont il faudroit gémir. La loi qui oblige les sociétés comme les individus, les souverains comme les sujets, les gouvernemens comme les particuliers, de croire

---

terræ et omnes populi, principes et omnes judices terræ, juvenes et virgines, senes cum junioribus... et terras vitæ præsentis ornaret suâ felicitate respublica, et vitæ æternæ culmen beatissimè regnatura conscenderet. *Aug. de Civ. D. l. II, c. 19.*

à la Providence, de rendre un culte et des hommages à la Divinité, cette loi, dis-je, n'est pas du nombre de celles qui dépendent du bon plaisir des peuples, ou qu'on peut attaquer et affoiblir par des exemples. Elle est fondée sur les rapports éternels et invariables, qui, en tout temps et en tout lieu, soumettent la créature au créateur.

2°. Si le point dont il s'agit devoit être décidé par des exemples et des autorités, y auroit-il de la justice et de la raison à opposer quelques peuplades du nord de l'Amérique, qui ne paroissent que depuis quatre jours dans le monde politique, à toutes les nations de la terre et de tous les temps, aux nations les plus renommées pour leur sagesse? S'il faut un modèle au peuple françois, ce n'est point sur les rives de la Delaware qu'il doit le chercher, mais dans les beaux jours de la Grèce ou de Rome, c'est-à-dire, dans ces époques, où, à tous les autres genres de gloire, ces républiques fameuses joignoient le plus profond respect pour la religion. Que dis-je? sans sortir de chez elle, la France n'a-t-elle pas ses Louis IX et ses Charlemagne?

3°. Il y a une étonnante distraction, pour ne rien dire de plus, à soutenir que les Etats-Unis n'ont ni culte ni religion. A la vérité chaque individu y jouit d'une entière liberté dans le choix de sa religion et dans l'exercice de son culte; mais en est-il moins certain que ces divers états ont conservé la religion chrétienne-protestante, qu'ils professoient avant la déclaration de leur indépendance? Ouvrez leurs codes, vous qui seriez ravi de trouver quelque part dans le monde, ce que vous chercherez toujours en vain, je veux dire, le mépris de toute religion consacré par les lois d'un peuple civilisé : et vous y verrez, non sans dépit et sans surprise, que la croyance d'un Dieu créateur de l'univers, que la foi d'une providence, que le dogme d'une vie future, que la nécessité d'un culte public, que la religion du Christ, que l'inspiration des saintes Écritures, y sont mis au rang des principes inviolables; que quiconque nieroit, attaqueroit, ou refuseroit de professer hautement ces vérités fondamentales, y est repoussé de toutes les places, et jugé incapable d'exercer aucune fonction publique. Il seroit trop long, et non moins ennuyeux de rapporter

tout ce qu'offrent là-dessus les constitutions de ces divers états ! Un petit nombre de citations nous tiendra lieu de toutes les autres.

« C'est un droit aussi bien qu'un devoir, » pour tous les hommes vivans en société, » de rendre, à des temps marqués, UN » CULTE PUBLIC au grand Créateur et con- » servateur de l'univers.... Comme le bon- » heur d'un peuple, le bon ordre et la con- » servation du gouvernement civil DÉPEN- » DENT ESSENTIELLEMENT de la piété, de » la religion et des bonnes mœurs, qui ne » peuvent se répandre parmi tout un peu- » ple, que par l'institution d'un culte public » de la Divinité, et par des instructions pu- » bliques sur la piété, la religion et la mo- » rale, le peuple de cette république, pour » se procurer le bonheur, et pour assurer » le bon ordre, a donc le droit de donner » à sa législature le pouvoir de requérir, » et la législature doit autoriser les diffé- » rentes villes, paroisses, et autres corps » politiques ou sociétés religieuses, à faire » à leurs dépens les fonds convenables pour » l'institution du culte public de la Divinité... » Le peuple de cette république a aussi le

» droit de revêtir la législature de l'autorité » nécessaire pour ENJOINDRE à tous les » sujets d'assister aux instructions des ins- » tituteurs susdits, ou ministres chargés d'en- » seigner la religion et la morale (1). » Quelqu'un sera-t-il tenté de dire que cet état n'admet ni religion ni culte ?

Aucun individu ne peut entrer ni dans la législature, ni dans le sénat, ni exercer aucune fonction publique, qu'au préalable il n'ait fait sa profession de foi sur la religion : « Chaque membre de la chambre des » représentans, avant de prendre sa séance, » fera et signera la déclaration suivante : *Je* » *crois en un seul Dieu, Créateur et Gou-* » *verneur de cet univers, qui récompense* » *les bons et punit les méchans ; et je* » *reconnois que les écritures de l'ancien* » *et du nouveau Testament, ont été don-* » *nées par inspiration divine* (2). »

» Toute personne qui sera choisie membre » de l'une ou de l'autre chambre, ou nom- » mée à quelque office ou emploi de con-

---

(1) Constitution de Massachusetts, Déclar. des Droits, art. II et III.

(2) Constitution de Pensylvanie, art. X.

» fiance, avant de prendre séance, ou d'en-
» trer en exercice de son office, sera tenue
» de faire la déclaration suivante: *Je, N.,*
» *fais profession de croire en Dieu le*
» *Père, en Jésus-Christ son fils unique,*
» *et au Saint-Esprit, un seul Dieu béni*
» *à jamais, et je reconnois les saintes*
» *écritures de l'ancien et du nouveau Tes-*
» *tament pour avoir été données par une*
» *inspiration divine* (1). » Qu'on vienne nous dire après cela que dans les Etats-Unis la religion est absolument étrangère à la législation. La croyance et la profession publique du christianisme est, dans la constitution des Etats-Unis, une condition essentielle, non-seulement pour y exercer des fonctions publiques, mais pour y jouir des droits de citoyen actif: « Toutes personnes
» professant la religion chrétienne jouiront
» à jamais et également des mêmes droits
» et des mêmes priviléges dans cet état (2). »
» Il ne doit être exigé, pour être admis à
» quelque emploi que ce soit, d'autre épreuve
» ou qualité qu'un serment de maintenir cet

(1) Constitution de Delaware, art. XXII.
(2) *Ibid*, art. III.

» état, et de lui garder fidélité, et aussi une » déclaration de croyance à la religion chré- » tienne (1). »

On ne tolère même que les personnes ou les sociétés qui reconnoissent les articles fondamentaux de la religion : « Toutes personnes » et toutes sociétés religieuses qui recon- » noissent l'existence d'un Dieu, un état » futur de récompenses et de punitions, et la » nécessité d'un culte public, seront TO- » LÉRÉES. La religion chrétienne-protes- » tante sera réputée, et est par la présente » constitution, établie et déclarée LA RE- » LIGION DE CET ÉTAT... Aucune union » d'hommes formée sous le prétexte de la » religion, ne les autorisera à faire corps, » ni à être réputés de la religion de cet état, » à moins qu'au préalable, ils n'aient accepté, » reconnu et signé les cinq articles suivans: » 1°. qu'il existe un Dieu éternel, et un état » futur de récompenses et de punitions; » 2°. que l'on doit rendre à Dieu un culte » public; 3°. que la religion chrétienne est » la vraie religion; 4°. que les saintes écri- » tures de l'ancien et du nouveau Testament

(1) Constitution du Maryland, art. XXXV.

» sont d'inspiration divine, et sont les règles » de la foi et de la pratique; 5°. qu'il est » conforme aux lois, etc. (1) ».

» Toute personne qui ne reconnoîtra pas » l'existence de Dieu, la vérité de la religion » protestante, et l'autorité divine de l'ancien » et du nouveau Testament... ne pourra pos- » séder aucune charge, ni emploi lucratif ou » de confiance dans le département civil de » cet état (2). »

Il seroit inutile d'accumuler ici les citations. Les principes sur la nécessité et l'influence de la religion, sont absolument les mêmes dans la constitution de tous les Etats-Unis. D'après le peu que nous venons d'en citer, il est aisé d'imaginer combien ils seroient surpris et indignés, s'ils savoient que nos athées de France se vantent de penser comme eux, de mépriser comme eux la religion, et de marcher sur leurs traces, en l'expulsant à jamais de la législation.

---

(1) Constitution de la Caroline mérid. art. XXXVIII.
(2) Constitution de la Caroline septent. art. XXXII.

FIN.

OUVRAGES NOUVEAUX

Qui se trouvent chez le même Libraire.

Collection générale des Brefs et Instructions de notre saint père le pape Pie VI, relatifs à la révolution française, traduction nouvelle, avec *épître dédicatoire*, *discours préliminaire*, *table chronologique*, *observations historiques et critiques*, *supplément*, *notice des ouvrages publiés pour ou contre les Brefs de N. S. P. le pape*, *et table alphabétique*, *par M.-N.-S. Guillon, prêtre; 2 gros vol. in-8°. et un petit vol. de supplément, contenant les derniers Brefs de Pie VI, le tout orné d'un portrait très-bien gravé.* Prix, 10 fr. 50 c., et franc de port par la poste, 15 fr., ou par diligence, 13 fr. 50 c.

On vend séparément le supplément qui complète toutes les éditions, auquel on a aussi ajouté le portrait du pape, 1 fr. 80 c., et franc de port, 2 fr. 25 c.

La même Collection, sur papier vélin, avec le portrait, premières épreuves, 18 fr.

Rapport général de toutes les contestations relatives à la promesse de fidélité à la constitution, contenant 182 pages, petit caractère, in-8°. Prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. par la poste.

Sentiment de M. l'évêque de Troyes, résidant à Londres, sur la légitimité de la promesse de fidélité ; 1 fr., et franc de port par la poste, 1 fr. 50 c.

Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité à la constitution; troisième édition : prix, 60 c. et 85 c. franc de port.

Memoriale vitæ sacerdotalis, ab uno è sacerdotibus Gallicanis exulibus. Editio sexta, in-18. fig. 1 fr. 50 c. et franc de port, 2 fr. 20 c.

Histoire du clergé pendant la révolution, par M. l'abbé Barruel, 2 vol. in-12, 3 fr., et 3 fr. 60 c. port franc.

La Conduite de l'Eglise dans la réception des ministres de la religion qui reviennent de l'hérésie ou du schisme, depuis l'âge de saint Cyprien jusqu'aux derniers siècles, 133 pages in 8°. 1 fr. et 1 fr. 50 c. port franc.

L'Adorateur en esprit et en vérité, ou les Exercices de la vie chrétienne réglés selon l'esprit de J.-C. et de son église; par l'auteur du *Culte public*; vol. in-18 de 570 pages, orné d'une jolie figure. Prix, 1 fr. 80 c., et 2 fr. 50 c. franc de port.

Du Culte public, par le même, 2 vol. in-8°. Prix, 4 fr. 50 c., et 7 fr. franc de port.

De la mort des Persécuteurs de l'église, par Lactance, traduction nouvelle avec des notes, par M. Godescard, 154 pages in-8°. 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port.

Le Missionnaire catholique, ou Instructions familières sur la religion, 1 vol. in-8°. Prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port.

La vérité et la sainteté du Christianisme, défendues contre les blasphèmes et les folles erreurs d'un livre intitulé : *Origine de tous les cultes ou religion universelle, par Dupuis, citoyen françois*, par le P. Lambert; vol. in-8°. Prix, 4 fr. et 5 fr. 50 c. franc de port.

Apologie de la religion chrétienne et catholique, contre les blasphèmes et les calomnies de ses ennemis, par le même; 176 pages in-8°. Prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port.

Lettres aux Ministres de la ci-devant église constitutionnelle, par le même; in-8°. Prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port.

Collection des Annales catholiques depuis leur origine jusqu'au 18 fructidor; 42 numéros, formant 3 gros volumes in-8°. 18 fr.

On souscrit chez le même libraire pour les *Annales philosophiques, morales et littéraires*, faisant suite aux Annales catholiques. Il paroît de cet ouvrage 96 pages tous les mois, distribuées en deux livraisons. Le prix de la souscription est de 21 fr. pour l'année, et 11 fr. pour six mois.

Le même libraire possède un fonds très-considérable de livres de hasard, composé principalement de livres de théologie, pères de l'église, livres de piété, de liturgie, de jurisprudence, d'histoire, et il se charge de procurer tous ceux qu'on lui demande.